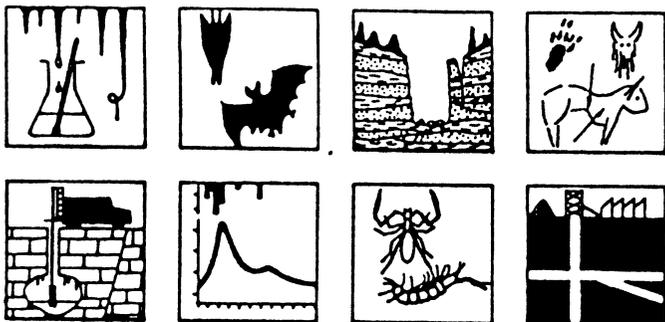


spéléoscope

5



FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION
 DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE
 ET DE LA COMMISSION PROTECTION
 DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

SEPTEMBRE 1991

Fédération française de spéléologie :

siège social : 130, rue Saint-Maur
 75011 PARIS
 (1) 43 57 56 54

Lyon : 23, rue de Nuits
 69004 LYON
 78 28 57 63

rédaction :

Pierre MOURIAUX (commission scientifique)
 6, rue des Piliers
 95200 SARCELLES

Jean-Michel RAINAUD (commission protection)
 Villemalet, la Rochette
 16110 LA ROCHEFOUCAULD

SOMMAIRE

- Symposium international sur la protection du patrimoine géologique. Digne, juin 1991.
- Rencontres protection, Olargues, juillet 1991
 - * gestion des cavités d'une région
 - * inventaire des cavités d'une région
 - * gestion des cavités fragiles
 - * spéléologie et chauve-souris
 - * Jean TRUEL, "peintre des gouffres"
 - * dépollution - danger



- Site préhistorique et paléontologique pillé en Ariège.
- Adhésion de la F.F.S. à FRANCE-NATURE-ENVIRONNEMENT.
- Droit des inventeurs.
- Vous trouverez sur ces sujets des comptes rendus ou extraits de documents de travail
- merci de nous envoyer toute information concernant les commissions scientifique et protection.
- FAITES PASSER L'INFORMATION.

International declaration of the rights of the memory of the Earth.

- 1 - Just as human life is recognized as being unique, the time has come to recognize the uniqueness of the Earth.
- 2 - Mother Earth supports us. We are each and all linked to her, she is the link between us.
- 3 - The Earth is 4.5 billion years old and the cradle of life, of renewal and of the metamorphosis of life. Its long evolution, its slow rise to maturity, has shaped the environment in which we live.
- 4 - Our history and the history of the Earth are closely linked. Its origins are our origins, its history is our history and its future will be our future.
- 5 - The aspect of the Earth, its very being, is our environment. This environment is different, not only from that of the past, but also from that of the future. We are but the Earth's companion with no finality, we only pass by.
- 6 - Just as an old tree keeps all the records of its growth and life, the Earth retains memories of its past ... A record inscribed both in its depths and on the surface, in the rocks and in the landscapes, a record which can be read and translated.
- 7 - We have always been aware of the need to preserve our memories - i.e. our cultural heritage. Now the time has come to protect our natural heritage, the environment. The past of the Earth is no less important than that of human beings. Now it is time for us to learn to protect, and by doing so, to learn about the past of the Earth, to read this book written before our advent : that is our geological heritage.
- 8 - We and the Earth share our common heritage. We and governments are but the custodians of this heritage. Each and every human being should understand that the slightest depredation mutilates, destroys and leads to irreversible losses. Any form of development should respect the singularity of this heritage
- 9 - The participants of the 1st international symposium on the protection of our geological heritage, including over a hundred specialists from over thirty nations, urgently request all national and international authorities to take into consideration and to protect this heritage by means of all the necessary legal, financial and organizational measures.

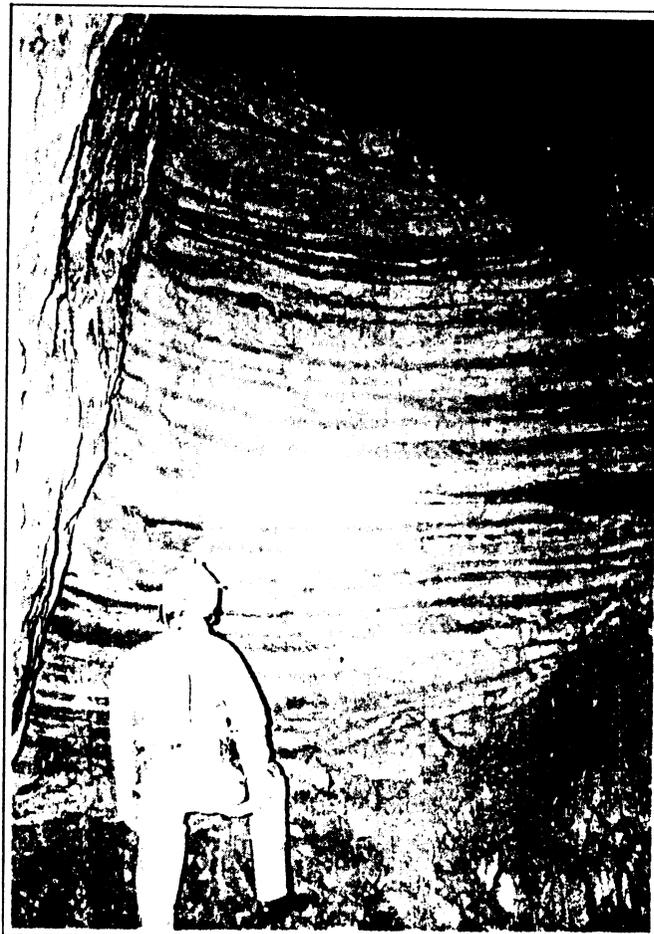
Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre.

- 1 - Chaque Homme est reconnu unique, n'est-il pas temps d'affirmer la présence et l'unicité de la Terre ?
- 2 - La Terre nous porte. Nous sommes liés à la Terre et la Terre est lien entre chacun de nous.
- 3 - La Terre vieille de quatre milliards et demi d'années est le berceau de la Vie, du renouvellement et des métamorphoses du vivant. Sa longue évolution, sa lente maturation ont façonné l'environnement dans lequel nous vivons.
- 4 - Notre histoire et l'histoire de la Terre sont intimement liées. Ses origines sont nos origines. Son histoire est notre histoire et son futur sera notre futur.
- 5 - Le visage de la Terre, sa forme, sont l'environnement de l'Homme. Cet environnement est différent de celui d'hier et différent de celui de demain. L'Homme est l'un des moments de la Terre; il n'est pas finalité, il est passage.
- 6 - Comme un vieil arbre garde la mémoire de sa croissance et de sa vie dans son tronc, la Terre conserve la mémoire du passé.... une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches et les paysages, une mémoire qui peut être lue et traduite.
- 7 - Aujourd'hui les Hommes savent protéger leur mémoire : leur patrimoine culturel. A peine commence-t-on à protéger l'environnement immédiat, notre patrimoine naturel. Le passé de la Terre n'est pas moins important que le passé de l'Homme. Il est temps que l'Homme apprenne à protéger et, en protégeant, apprenne à connaître le passé de la Terre, cette mémoire d'avant la mémoire de l'Homme qui est un nouveau patrimoine, le patrimoine géologique.
- 8 - Le patrimoine géologique est le bien commun de l'Homme et de la Terre. Chaque Homme, chaque gouvernement n'est que le dépositaire de ce patrimoine. Chacun doit comprendre que la moindre déprédation est une mutilation, une destruction, une perte irréversible. Tout travail d'aménagement doit tenir compte de la valeur et de la singularité de ce patrimoine.
- 9 - Les participants du 1er symposium international sur la protection du patrimoine géologique, composé de plus d'une centaine de spécialistes issus de trente nations différentes, demandent instamment à toutes les autorités nationales et internationales de prendre en considération et de protéger le patrimoine géologique au moyen de toutes mesures juridiques, financières et organisationnelles.

ALPES

○ 1ER SYMPOSIUM INTERNATIONAL

SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE



Symposium autour de la terre...

Pour protéger la mémoire de la terre, une centaine de scientifiques internationaux se réunissent à Digne jusqu'au 16 juin, sous le patronage de l'Unesco

Etablir un point international sur l'état de la protection du patrimoine géologique ; discuter des critères de sélection des sites géologiques d'intérêt international devant être intégrés dans la liste du patrimoine mondial Unesco ; voter une Déclaration internationale des droits de la mémoire de la terre.

Tels sont les principaux objectifs du 1^{er} symposium international sur la protection du patrimoine géologique qui a débuté hier à Digne et qui se poursuivra jusqu'au 16 juin (1).

Organisée par Conférence permanente des réserves naturelles et European working group on earth sciences conservation, cette grande "première internationale géologique" rassemble une centaine de scientifiques de renommée mondiale et de responsables institutionnels, venus de toute l'Europe, mais aussi d'URSS, de Chine, d'Inde, d'Australie et du Niger.

D'assemblées plénières en tables rondes, les congressistes compareront durant

trois journées de travaux, les aspects législatifs et les expériences nationales ; les techniques et les outils ; les pédagogies et les médiations, utilisés dans les différents pays.

Les scientifiques se rendront également dans divers sites naturels des environs de Digne (dalles à ammonites, ichthyosaure) ; mais aussi dans le canyon du Verdon, le parc naturel régional du Luberon, le site de Roques-Hautes ; le plus grand gisement mondial d'œufs de dinosaures (70 millions d'années) situé dans le massif de la Sainte-Victoire près d'Aix-en-Provence, et le parc naturel de Camargue.

Rappelons que, outre son très riche patrimoine géologique soumis à de nombreuses menaces (érosion, pillage), la Provence est le siège de plusieurs institutions scientifiques de renom, dont la première banque de données sur le pollen fossile.

Marie-France BAYETTI.

(Voir également notre édition "Nice-Matin Alpes")

Préserver la mémoire de la Terre

La géologie n'a pas de frontières. Et la protection du patrimoine passe avant tout par la formation et l'information. Telles sont les deux idées forces évoquées hier à l'occasion de la cérémonie d'ouverture

"Je travaille dans ce domaine depuis 30 ans. Et à l'époque, l'idée que je parlerai un jour des sciences de la Terre devant un auditoire international dans le Sud de la France me serait apparue comme complètement loufoque". En ouvrant hier matin au Centre Desmichels le 1er Symposium international sur la protection du patrimoine géologique, le président George Black mesurait par cette anecdote, tout le chemin parcouru. L'idée de préserver un patrimoine surgi du fond des âges et dont l'étude aide à mieux comprendre l'évolution de la vie, fait son chemin. Mais il reste beaucoup à faire. Et ce qui reste doit se faire en harmonie d'un bout à l'autre de la planète.

Pas de recette miracle

Tel est le message que George Black a voulu faire passer devant les person-

nalités et les congressistes, lorsqu'il a affirmé : "La géologie, en tant que science de la Terre, n'a pas de frontière et les frontières géologiques ne correspondent que rarement aux frontières nationales. Il y a donc besoin d'une collaboration internationale pour sauvegarder ce patrimoine". Et de rappeler (*lire notre précédente édition*) que "si le but est commun, les méthodes doivent être multiples pour tenir compte des particularismes locaux".

Il n'y a donc pas de recette miracle pour protéger ces témoins de notre très vieille histoire, trop souvent soumis au pillage ou à la destruction. Claude Babin, président de la société géologique de France, n'a pas craint de dire que, quelques fois ce sont ceux qui sont le plus attachés à ce patrimoine qui contribuent le plus à le détruire. Paradoxe dont on ne peut



Le maire de Digne entouré de Max Jonin, Guy Martini, Olivier Diana, George Black, Miroille Gayet et Claude Babin : "le terme même de patrimoine géologique est lié à celui de Digne-les-Bains". (photo A-D.M.)

sortir que par l'éducation du public.

Mais comment être optimiste lorsque l'on sait que les dernières réformes de l'enseignement des collèges et lycées prévoyaient de supprimer des programmes la quasi totalité de l'enseignement de la géologie au profit de la seule biologie, "et encore, précise Claude Babin, à la seule part qui concerne ses applications scientifiques".

"Pourtant, ajoute-t-il, informer et former les jeunes, les enfants, les étudiants, cela est fondamental !"

Une idée sur laquelle tout le monde est d'accord, qu'il s'agisse de Max Jonin vice-président de la Conférence permanente des réserves naturelles; de Mi-

roille Gayet présidente de la section paléontologique française (soulignant les difficultés de la protection face au mercantilisme) ou d'Olivier Diana, représentant la Direction de la protection de la nature au ministère de l'environnement (*lire ci-dessous*). Une des tables rondes prévues demain sera d'ailleurs intitulée : "pédagogie et médiation dans les sciences de la terre à des fins de protection".

La mémoire de la Terre

Tout ce cette réflexion fait que ce premier symposium devrait marquer une étape importante dans la voie de la protection et peut-être, par ses réper-

cussions médiatiques justement, dans la prise de conscience des nécessités de cette protection. En tout cas, à Digne, le pas a été franchi depuis longtemps. "Dans l'esprit et dans la lettre, rappelait le maire de Digne Pierre Rinaldi, le terme même de patrimoine géologique est lié à celui de Digne-les-Bains. Notre cité a en effet compris l'importance et l'intérêt qu'il y avait à mettre en valeur et par là même à protéger son patrimoine".

Et ce qui est en jeu ce n'est rien moins que de préserver, comme le dira encore le représentant du Ministère, "la mémoire de la terre depuis ses origines".

André-Denis MOUSSET

La prévention plus que la réglementation

Les collectionneurs de fossiles ne doivent pas se faire d'illusion : la mise en place d'une réglementation restrictive est inévitable. Mais, explique le représentant du Ministère de l'environnement : "le dialogue entre tous les acteurs doit être renforcé"



Olivier Diana : "Chacun doit être mis devant ses responsabilités". (ph. P.M.)

"Au cours de l'année 1988, explique Olivier Diana, un groupe d'experts a dressé la liste des mesures nécessaires à la protection des sites géologiques et milieux souterrains. La nécessité d'une recherche juridique d'ensemble concernant la protection du patrimoine géologique est apparue prioritaire. Lancée à la fin de l'année 1989 par le SRETIE (Service de la recherche des Etudes et du Traitement de l'Information sur l'Environnement) en étroite relation avec la direction de la protection de la nature, elle a été confiée à la société française du Droit pour l'environnement de Lyon.

Les bourses à minéraux et fossiles

"Cette étude porte notamment sur la réglementation des prélèvements minéralogiques et des fossiles paléontologiques, la réglementation des bourses à minéraux et fossiles, la protection adaptée des milieux souterrains et des stratotypes géologiques et le statut d'appropriation des objets géologiques récoltés.

"Certains problèmes particulièrement importants tel la vente des pièces et des fossiles et minéraux relevant du droit du commerce nécessiteront des réflexions approfondies au plan international. La fait de pouvoir en tirer profit n'est-il pas un encouragement officiel à la destruction de richesses sous-traitées au bien-national? Comment réglementer ce commerce qui permet la

fuite d'exemplaires parfois uniques vers l'étranger ?

"L'étude engagée pourrait aboutir dans un avenir proche soit à des modifications progressives de la législation existante (loi sur la protection de la nature) soit à un projet de loi spécifique.

"Pour être efficace ce code déontologique devra s'appuyer sur plusieurs éléments : une meilleure connaissance des éléments remarquables du patrimoine géologique tels les stratotypes et les sites fossilières selon une méthodologie complémentaire des ZNIEFF ; une utilisation cohérente et souple de l'ensemble des instruments réglementaires actuels du public ; une politique de sensibilisation des acteurs gestionnaires de l'espace grâce à une collaboration étroite des ges-

tionnaires des réserves à vocation géologique ; enfin une politique de communication entre tous les acteurs concernés par le patrimoine géologique.

"Parallèlement aux dispositions d'ordre réglementaire, le dialogue entre tous les acteurs doit être renforcé. Les mesures de protection sont prises le plus souvent lorsque toutes les formes de conciliation ont été épuisées. Les campagnes de sensibilisation et de communication entre archéologues, scientifiques, associations d'amateurs de minéralogie et de paléontologie sont indispensables dans le respect de l'intérêt général.

Pas de spéléodrome

"C'est ainsi que localement, des accords ont déjà été trouvés sur les règles à respecter en matière de prélèvement de minéraux ou que des mesures de protection et de gestion de sites géologiques fragiles ont pu être mis en place. Des résultats positifs existent. Dans certains cas ils sont exemplaires à l'image de la politique de communication mise en oeuvre dans la réserve de Digne par M. Martini avec tous les acteurs locaux ou dans celle du Luberon au sein du parc naturel.

"Il est nécessaire de rappeler comment par suite de manque d'information, par ignorance ou négligence, le patrimoine géologique est mis en danger par ceux là mêmes qui en sont de fervents admirateurs et y consacrent une partie de leurs loisirs. Chacun doit être mis devant ses responsabilités. La grotte c'est pas un spéléodrome et chaque décision doit être adaptée à la spécificité des problèmes locaux rencontrés.

"Il est bon de savoir où se trouvent les éléments les plus fragiles et la confiance et l'éducation doivent être développées. Dans certains cas, la fréquentation doit faire l'objet d'un contrôle d'une surveillance accrue face au développement des loisirs, et de l'affluence humaine massive.

Et le représentant du ministère de conclure : "A cet effet, plus que la réglementation il est nécessaire que la prévention et l'incitation soient fortement encouragées. Il est capital de faire comprendre, de faire assimiler les objectifs de la conservation et la valeur du patrimoine géologique, de faire admettre au plus grand nombre les contraintes qu'impose sa sauvegarde et de la faire percevoir de façon positive grâce à des processus d'incitation".

REGION	NOM/ADRESSE
Alsace Depts : 67-68	BAUMGART Gérard 10 rue de Touraine 67100 STRASBOURG
Auvergne Rhône-Alpes Depts : 03-15-43-63/ 01-07-26-38-42-69-73-74	AULAGNIER Stéphane INRA CRA de Toulouse Inst. Rech. Grands Mammifères BP 27 31326 CASTANET Tolosan Cdx
Bourgogne Depts : 21-58-71-89	CLAVIER Jean-Louis 8 rue de la Croix Morin MARZY 58000 NEVERS
Bretagne Depts : 22-29-35-56	BEAUCOURNU Jean-Claude Faculté de Médecine 35053 RENNES Cédex
Centre 1 Depts : 28-45	VIGNANE Jean-Claude La Rivière de Bois CHILLEURS-AUX-BOIS 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS
	SERVEAU Jean-Michel Le Rabot VOUZON 41600 LAMOTTE BEUVRON
Centre 2 Depts : 18-36-37-41	POPELARD Jean Bernard 25/13 rue Jean Moulin 52000 CHAUMONT
	FAGGIO Gilles OLETTA 20217 SAINT FLORENT
Champagne Depts : 08-10-51-52	MORIN Denis 4 rue de la Prairie 70110 VILLERSEXEL
Corse Depts : 2A-2B	LUSTRAT Philippe 1 Résidence Alsace 77190 DAMMARIE LES LYS
Franche-Comté Depts : 25-39-70-90	SAGOT François O.C.L. 64450 VIVEN
Ile-de-France Depts : 75-77-78-91-92-93-94-95	BARATAUD Michel Vallegeas 87400 SAUVIAT SUR VIGE
Languedoc-Roussillon/Pyrénées Depts : 09-11-30-34-48/64-65-66	ARTOIS Marc Rue des Moncels LAGNEY 54200 TOUL
Limousin Depts : 19-23-87	LEUGE Franz 16, Côte de la Madelaine 27000 EVREUX
Lorraine/Nord/Picardie 1 Depts : 54-55-57-88/ 59-62/02-60-80 1	POURREAU Didier Le Carrefour Thibault St Jean d'Asse 72380 Ste JAMME SUR SARTHE
Normandie Depts : 14-27-50-61-76	PREVOST Olivier 28, Rue de Poitiers 86130 JAUNAY-CLAM
Pays de Loire Depts : 44-49-53-72-85	JOULOT Christian P.N.Mercantour Secteur Haute Tinée 06660 St Etienne de Tinée
Poitou-Charente Depts : 16-17-79-86	MASSON Didier 126 bis Bld du Maréchal Juin 78200 MANTES LA JOLIE
Provence Depts : 04-05-0613-83-84	
Sud-Ouest Depts : 24-33-40-47/12-31-32 46-81-82	

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

(SOCIETE SPELEOLOGIQUE DE FRANCE - COMITE NATIONAL DE SPELEOLOGIE)

130, RUE SAINT-MAUR - 75011 PARIS

TEL. 16 1 43 57 56 54

COMMISSION NATIONALE PROTECTION DES CAVERNES ET DU KARST

septembre 1991

Président : Jean-Michel RAINAUD - Villemalet - La Rochette -
16110 LA ROCHEFOUCAULT (Tél. : 45.63.95.81)

Délégué "vieilles mines" : Bruno ANCEL - 11 rue de la gare -
68660 LIEPVRE (Tél. 89.58.43.31)

Délégué "chiroptères" : Annie POBESKI - 6 square Mantegna -
37000 TOURS (Tél. : 47.61.29.19)

Délégué "matériel" : Claude RAYNAUD - Lavalette par Cambounes -
81260 BRASSAC (Tél. : 63.50.54.41)

A. Ile de France : Christian WEBER - COSIF - 130 rue Saint Maur -
75011 PARIS

B. Bourgogne : Comité régional - Patrick DECOUVE - 15 rue Jules
d'Arbaumont - 21000 DIJON (Tél. : 80.67.75.85)

C. Rhône-Alpes : Jacques DEMONET - 24 rue Paul Bert - 69003 LYON
(Tél. : 72.61.89.14)

D. Provence : Comité régional - Christian FARRANDO - Quartier de la
Tour - 13120 MINET (Tél. : 42.58.94.58)

E. Languedoc-Roussillon : Claude RAYNAUD (voir au-dessus)

F. Midi-Pyrénées : Frédéric MOUINET - 3 avenue du Coude Prolongé -
31250 REVEL (Tél. : 61.27.58.06)

G. Aquitaine : Alain QUESNEL-LARROUDE - Place Pamparra - 40300
ORTEVIELLE (Tél. 58.73.28.70) ou Gilbert SYLLEBRANQUE - 9 rue du
Docteur Gronich - 40220 TARNOS (Tél. : 59.64.06.64)

H. Pays de Loire-Bretagne : Comité régional - Pascal BOUCHET -
1 place Léo Lagrange - 44800 SAINT HERBLAIN (Tél. 40.58.64.09)

J. Normandie : Régis FAREU - Villalet - 27240 DAMVILLE (Tél. 32.67.42.92)

K. Nord-Ardenne : Comité régional - Jean PIOTROWSKI - 51000 CHALON-
SUR-MARNE (Tél. : 26.21.12.56)

L. Lorraine : Comité régional - Daniel PREVOT - 2 rue Cronstadt -
54000 NANCY (Tél. : 83.27.01.93)

M. Auvergne : Pierre ROUX - Les Queyriaux Chararoche - 19200 USSEL
(Tél. : 55.72.86.31)

N. Centre : Jean-Paul CHARPENTIER - 17 rue Aristide Briand -
45240 LA FERTE SAINT AUBIN (Tél. : 38.76.55.70)

P. Franche-Comté : Benoît DECREUSE - Presbytère - 25870 DEVECEY
(Tél. : 81.56.83.65)

R. Alsace : Bruno ANCEL (voir au-dessus)

S. Poitou-Charente : Jean-Michel RAINAUD (voir au-dessus)

RENCONTRES PROTECTION

des milieux souterrains karstiques

15 au 20 juillet 1991

OLARGUES (Hérault)



PRESENTATION :

"J'ai pris une leçon" ; ainsi s'exprimait l'un d'entre-nous lors du bilan des rencontres d'Olargues. Cette formulation directe résume ce qui a constitué l'essentiel des échanges : puiser dans des exemples concrets des essais de réponse aux divers problèmes que nous sommes amenés à côtoyer.

Aucune situation n'est simple et les solutions sont dépendantes des bonnes volontés. Aussi , au-delà des déclarations et grandes idées, au demeurant indispensables, c'est dans le creuset de ce qui existe et s'engage que chacun trouvera ce qui lui permettra d'aller plus loin dans le domaine abordé de la protection de l'intégrité des cavités.

Nous nous sommes cantonnés à ce sujet, vaste, et sur lequel nous n'avons traité que quelques thèmes, tout en faisant une large part à la pratique en caverne, les deux-tiers de notre temps.

Le choix du site d'Olargues a été dicté par plusieurs considérations : la présence de nos amis de l'hérault qui nous ont accueilli et communiqué leurs longues expériences et tradition ; l'existence d'un organisme a vocation de recherche et de gestion dans la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine : le Centre d'Etude et de Recherche sur les Ecosystèmes du Haut-Languedoc Héraultais ; l'appui des structures du Parc Régional Naturel du Haut-Languedoc.

Vous trouverez ici les documents de synthèse sur les divers sujets objets de nos débats : gestion du potentiel de cavités dans le cadre des activités de tourisme - vacances - loisirs et spéléologiques ; gestion des cavités dites fragiles ; problèmes posés par les dépollutions d'Avens, chauve-souris et spéléologie ; droits des inventeurs ; ainsi qu'une présentation de l'oeuvre de Jean TRUEL sur le site de Bramabiau.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour la mise en place de ces journées et la qualité de leurs interventions, en premier lieu, Claude RAYNAUD et Jacky FAURE.

Nous remercions Mesdames et Messieurs les directeurs et leurs représentants des organismes présents : La Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement Languedoc-Roussillon ; le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ; la Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Hérault ; le Centre d'Etude et de Recherches sur les Ecosystèmes du Haut-languedoc Héraultais ; et Monsieur le Maire et le conseil municipal d'Olargues pour leur accueil.

Cette première rencontre est l'amorce d'autres. C'est dans ce sens que nous engagerons le prochain séjour, sur le même site, destiné aux responsables fédéraux, dans le cadre des stages de l'Ecole Française de Spéléologie.

Bonne lecture.

Au nom de tous les participants.

Jean-Michel RAINAUD

PARTICIPANTS :

Claude BOU - Didier BRU - Cécile DURAND (D.R.A.E. Languedoc-Roussillon)
Régis FAREU - Jacky FAURE - Francis GUICHARD - Jean-Claude LACROIX
(D.D.J.S. Hérault) - Frédéric NERI (Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc) - Jean-Pierre PETIT - Annie POREBSKY - Gilles PROUCHAYRET - Jean-Michel RAINAUD - Claude RAYNAUD - Francis ROCHE - Paul TAGLIANA - Pierre TEILLAUD (Centre d'Etude et de Recherche sur les Ecosystèmes du Haut-Languedoc Héraultais) Jean TRUEL - et les accompagnants(es).

- Rencontre avec Jean-Claude LACROIX - D.D.J.S.34
La région Languedoc-Roussillon, et le département de l'Hérault en particulier, ont servi d'exemples.

La région LANGUEDOC-ROUSSILLON possède en majorité des Karsts d'altitude moyenne, faciles d'accès.
- Les cavités ont souvent été habitées dès la préhistoire (présence d'occupations humaines anciennes aux entrées) - 8 espèces de chauve-souris cavernicoles fréquentent les galeries (lieux d'hivernage et nurseries). Le concètionnement est abondant et original ; on note également la présence de rivières souterraines actives et de nombreux "regards" sur les aquifères.

Dans ce milieu relativement fragile, on relève le développement des "utilisateurs" de cavernes, de plus en plus nombreux dans le département de l'Hérault. Encadrés par des "professionnels" (anciens spéléos de club, souvent diplômés E.F.S.) ces utilisateurs payent pour aller sous terre. Cette forme de spéléologie devient donc de plus en plus lucrative.

La D.D.J.S. a suivi ce développement de la spéléologie de loisirs dans l'Hérault. Elle ne pousse pas à cet engouement vers la spéléologie mais essaye de la gérer au mieux. Trois activités de loisirs sont particulièrement en pointe : canoë-kayak, escalade et... spéléologie.

La F.F.S. a une position délicate, elle souhaite sauvegarder le milieu souterrain mais d'un autre côté elle forme un bon nombre de "cadres" qui serviront tôt ou tard au développement de la spéléologie de loisirs.

Un brevet d'Etat en Spéléologie serait nécessaire pour gérer et contrôler cette forme de spéléologie qui risque de prendre des proportions énormes et même dépasser les compétences de la F.F.S. Le Brevet d'Etat permettrait le contrôle des "guides" spéléos.

dans l'Hérault, en accord avec le C.D.S. et les clubs, il a été fait une liste des cavités accessibles aux Centres de Vacances. Ceux ci sont invités à aller dans ces cavités et pas ailleurs. Cette liste a été faite par commune et par canton avec la participation des spéléos locaux.

Dans un deuxième temps, il va être effectué un recensement général des cavités afin de réaliser un fichier (ce fichier est monté dans le cadre des activités du centre des Ecosystèmes d'OLARGUES - voir plus loin) (en cours de réalisation).

La D.D.J.S. de l'Hérault pratique une politique d'ouverture. Elle préfère plutôt conseiller qu'interdire : ce n'est pas son rôle mais elle est obligée de gérer : 4 à 500 jeunes vont sous terre chaque jour, pendant les mois d'été dans le département. On note toutefois que la pratique de la spéléologie est très temporaire, en particulier chez les adolescents. Le problème des accidents se pose à nouveau : le moindre accident est médiatisé.

.../...

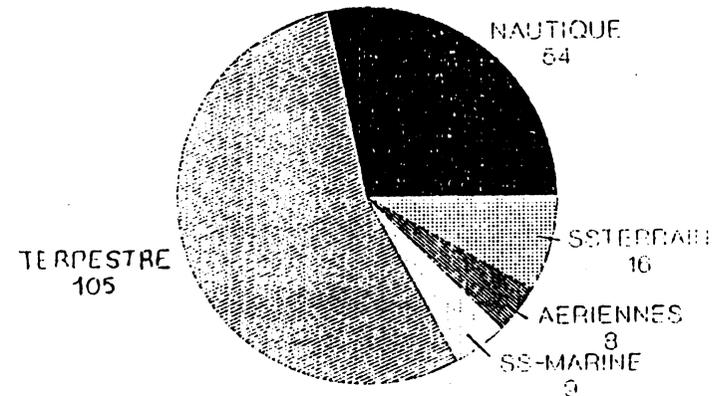
Le département de l'Hérault est bien structuré ; les relations D.D.J.S. - C.D.S. sont excellentes. Des consignes sont envoyées aux directeurs de Centre de Vacances (une trentaine dans l'Hérault). Le problème de l'encadrement est assez bien maîtrisé. Le contrôle de la qualification de cet encadrement se fait dans les départements sensibles. Il est à craindre que le payement - pour accès aux cavités - se développe dans l'Hérault.

Le C.D.S. projette d'établir des conventions avec les collectivités locales et les propriétaires privés pour garantir le libre accès, mais chaque cas est particulier et demande à être négocié au coup par coup.

Claude RAYNAUD

TYPE D'ACTIVITES (nbre points d'accueil)

TABLEAU GLOBAL (associations + autres)



présentation de l'étude technique relative aux activités physiques de pleine nature dans le département de l'Hérault. Document disponible auprès de la D.D.J.S. de l'Hérault.

Depuis plusieurs mois la DIRECTION DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS, travaille sur un questionnaire devant servir à faire L'INVENTAIRE des structures d'activités sportives de plein-air.

Fin juin 1990 a vu aboutir cette étude dont l'exploitation vous est présentée dans ce modeste document.

Avant de procéder à la lecture qui suit, nous préciserons quelques points.

L'ENQUETE :

Notre enquête porte sur 158 structures recensées par notre service, collègues conseillers de secteurs, organismes divers, O.D.S.H, C.D.T, ... Nous tenons avant tout à les remercier pour leur collaboration.

LES STRUCTURES :

Dès le début de nos recherches plusieurs "supports juridiques" apparaissent sur le terrain.

DES ASSOCIATIONS,

DES "PRIVES" (S.A, S.A.R.L,...),

DES COLLECTIVITES,

DES S.E.M.

Afin de ne pas occulter une partie de la réalité, nous avons tenu à indifférencier les supports juridiques donc tous les types de structures sont partie intégrante de l'enquête.

L'analyse des résultats ne pouvait en être que plus riche.

Toutefois certaines structures n'existent plus, d'autres ne rentrent pas dans le cadre de l'enquête, enfin certaines réponses nous sont apparues trop incohérentes pour être prises en compte...

En effet quelques responsables de structures, associatives ou non, ont eu certainement quelques craintes à fournir certains renseignements, d'autres ont été incapables de le faire, enfin une structure a délibérément donné des renseignements faux et deux structures privés ont purement et simplement refusé de répondre... Nous leur offrons tout de même, avec plaisir, les résultats de ce travail, puisse t'il leur faire comprendre l'intérêt collectif qu'il nous paraît représenter...

Nous précisons, à ce sujet, que ce travail a été envisagé pour être largement diffusé afin de la mettre à la disposition du public, des décideurs, d'organismes divers et surtout des parties concernées afin de pouvoir mieux se situer sur leur marché.

L'avenir de ce secteur d'activité est en train de se construire, autant le faire avec un maximum de données et de transparence, dans la plus large collaboration.

LES CHOIX :

Plus concrètement de nos 158 structures de départ, nous n'avons retenu qu'un échantillon représentatif de 115 d'entre elles.

72 ASSOCIATIONS

43 D'UN AUTRE TYPE

Le choix a été motivé par 3 critères principaux :

leur représentativité
la qualité des informations
la véracité de celles-ci.

L'exploitation de l'enquête porte sur 3 domaines :

LES ACTIVITES

L'ASPECT ECONOMIQUE

L'EMPLOI.

Nous avons volontairement évité de produire un "document-texte" au profit d'une suite de tableau, ceux-ci nous paraissant être plus "parlant" et moins fastidieux à lire.

LA SUITE :

Toutefois l'ensemble des données étant conservées, nous sommes à la disposition de tous pour faire une analyse plus détaillée d'un secteur, fournir des renseignements plus précis dans un domaine, aborder d'autres thèmes, d'autres analyses...

La seule condition étant de ne pas vouloir avoir accès à des renseignements nominatifs ou à utiliser ces résultats à des fins non constructives...

Nous précisons au lecteur que tous les renseignements d'ordre social ou économique sont anonymes donc exploitables qu'à des fins statistiques ou dans leur globalité.

Avant de terminer cette présentation, nous tenons à remercier très sincèrement toutes et tous les responsables de structures ayant bien voulu répondre à nos questions en faisant preuve de compréhension, patience, et gentillesse.

Leur attitude a contribué à réaliser une "compilation" de renseignements inédits encore dans le département et dont l'analyse qui en découlera devrait permettre de mieux positionner leur "rôle" et leur "présence incontestable" dans l'échiquier économique de notre département.

Encore merci,

J.Claude LACROIX.

10

EXEMPLE DE REGLEMENTATION POUR
LA PROTECTION D'UNE CAVITE FRAGILE.

Certaines cavités qui présentent un réel intérêt d'ordre scientifique ou esthétique se doivent d'être protégées autrement que par une fermeture hermétique pure et simple qui la ferait retourner définitivement dans l'oubli, sans profit pour qui que ce soit. La laisser ouverte à tous vents, c'est la condamner irrémédiablement à plus ou moins brève échéance...

Seule solution acceptable: la "fermeture perméable".

Mais celle-ci induit de délicats problèmes de contrôle et de gestion qui rebutent la plupart des personnes ou organismes concernés.

C'est pour faciliter la mise en place rapide d'une réglementation cohérente que nous présentons ci-après un exemple en huit points de ce qu'il est souhaitable d'envisager dès lors que le principe d'une fermeture a été retenu comme solution pour la protection d'une cavité.

Ceci n'est qu'un exemple - et non un modèle - qui doit être adapté en fonction des réalités locales mais qui, croyons-nous, peut susciter des prises en charge ou hâter le déblocage de situations pour lesquelles on s'était réfugié dans l'attentisme, toujours préjudiciable à la préservation de l'intégrité d'une cavité.

Très peu de textes officiels régissent pour l'instant l'accès aux grottes sensibles non préhistoriques et la réglementation que nous préconisons s'appuie en grande partie sur des articles inspirés de ceux en vigueur pour la gestion du TM 71, du gouffre d'Esparros et du Réseau Lachambre. Leur nombre n'est évidemment pas exhaustif mais l'ensemble constitue le minimum qui nous paraît devoir être exigé pour aboutir à une solution acceptable tant pour la préservation de la cavité que pour les inventeurs, utilisateurs scientifiques ou simples visiteurs.



Article 1/ Toute incursion dans la cavité est à placer sous la responsabilité d'un seul interlocuteur (club, C.D.S., association de protection de la nature, propriétaire, inventeur, etc.) avec droit de regard de la F.F.S. par l'intermédiaire de sa Commission Protection.

Article 2/ La cavité est interdite à toute forme d'initiation dans ce seul but (découverte du milieu souterrain), raid, ou safari payant.

Article 3/ Détermination impérative d'un nombre limité de visites par an, après étude d'impact, en fonction des possibilités intrinsèques d'encaissement de la cavité.

Article 4/ Désignation des personnes habilitées à guider les visites (une au minimum par sortie), en fonction de leurs compétences, motivations, disponibilités, etc.

Article 5/ Obligation de la tenue régulière d'un registre d'émargement des visites comportant nom, qualité, adresse, etc. de toutes les personnes qui pénètrent dans la cavité; suivi d'un bref compte rendu du déroulement de la sortie indiquant le parcours emprunté, l'état des lieux, les incidents survenus et les suggestions éventuelles.

Article 6/ Prévoir, en cas d'accident, un cheminement d'évacuation des victimes compatible avec le respect de l'intégrité de la cavité, en accord avec le Spéléo-secours local.

Article 7/ Dans le cas de l'existence d'un programme d'étude concernant la cavité, les visites nécessaires aux chercheurs (scientifiques ou spéléologues chargés de l'entretien des passages ou équipements, des désobstructions, pompages et divers relevés), viendront en sus de celles indiquées à l'article 3, mais toujours en respectant les possibilités d'encaissement ^{déterminées.} *préalablement*

Article 8/ En cas de défection de l'interlocuteur défini à l'article 1 qui n'aurait pu trouver de successeur compétent - et en dehors de tout classement concernant la cavité - un nouvel interlocuteur devra être choisi en accord avec la F.F.S. par l'intermédiaire de sa Commission Protection du Karst.



THE CONSERVATION CODE

- C**haque maladresse peut dévaster le concrétionnement.
- O**serve les routes tracées, elles sont là pour sauvegarder la cavité.
- N**e laisse jamais ordures et déchets de carbure dans une grotte car la pollution tue la vie souterraine.
- S**ois un exemple pour les autres. Persuade les de t'imiter.
- E**ngage l'aide d'experts pour enregistrer toute trouvaille que tu pourrais faire.
- R**esponsable de groupe : évite d'emmener des novices là où ils pourraient causer des dommages.
- V**andalisme signifie concrétions abimées, planchers salis, gours souillés ...Contribue à la prévention de tout ceci.
- A**lerte les autorités compétentes de toute initiative qui pourrait endommager ou détruire des cavités.
- T**ache de ne pas perturber la vie cavernicole et tout spécialement les chauves-souris.
- I**nstigues des initiatives pour protéger grottes et mines, dépolluer, nettoyer les graffitis, etc...
- O**ffre ton aide à ceux qui oeuvrent pour la conservation.
- N**otre héritage naturel englobe cavités et vieilles mines. Aide nous à les protéger.

D'après the National Caving Association (England)

Visite au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Ecosystèmes du Haut-Languedoc Héraultais :

Pierre TEILHAUD directeur du Centre expose les travaux effectués par le Centre, et en particulier par un groupe de travail constitué par les spéléos, le Centre, le Musée de COURNIUO, et le Parc. La D.D.J.S. un des premiers travaux constitue en la mise au point d'un fichier informatisé. Dans un premier temps il s'agit d'un inventaire d'un territoire géographique donné (Hauts Cantons Héraultais), dans un deuxième temps il sera étendu au département de l'Hérault.

L'idée générale de ce fichier : rassembler des informations pour mener à bien des programmes de recherches, éviter la dispersion ou la perte des informations (disparition des clubs, ou des personnes détenant des informations) standardiser les données et les utiliser pour des programmes de recherches scientifiques et de protection.

Le groupe de travail : il est constitué par les clubs de spéléologie travaillant sur le secteur, la D.D.J.S., l'office des Sport de l'Hérault (organisme du Conseil Général) le Parc régional du Haut Languedoc, le Musée de Spéléologie de COURNIUO et le Centre de Recherches des Ecosystèmes.

dans le cadre du Parc, Frédéric NERI représente la Société Française d'Etude et de Protection des mammifères. Le Parc représente également les administrations concernées par la gestion et la protection du milieu souterrain.

Le fichier : informatisé, il reste stocké dans un endroit unique. Il est utilisable par ceux qui le souhaitent mais certaines données restent confidentielles les informations sont rassemblées sur un fichier classique relié au fichier ZNIEFF. Un code de déontologie est établi entre les collaborateurs. Les informations confidentielles peuvent être délivrées mais après avis des auteurs de ces données.

- Le fichier pourrait être un modèle utilisable dans d'autres régions ou départements. Le logiciel pourrait être proposé par la commission Protection et la grille diffusée aux régions intéressées.

- Le fichier reprend des informations autrefois détenues par le fichier BRGM (aujourd'hui stoppé). Il pourrait être utilisé par des administrations, Agences de l'EAU par exemple auxquelles pourrait être demandée une aide financière.

- Il est souhaitable que le modèle de fiche envisagé soit envoyé à la F.F.S. pour critiques éventuelles et complément d'informations.

- Une liste des cavités visitables selon différents critères et la liste des grottes non accessibles à la spéléologie de loisirs vont être dressées. Un vacataire dans un premier temps va effectuer ce travail à la D.D.J.S.

D'après les notes d'Annie POREBSKY et Claude RAYNAUD



Association sur les Ecosystèmes du Haut Languedoc Héraultais



SIÈGE SOCIAL
Mairie d'Olargues
34380 OLARGUES

ASSOCIATION LOI 1901
SIRET : 35157674900011 APE : 9623 BANQUE : T.G. de l'Hérault 00118070 T.P. Olargues Cte RIB : 14

SIÈGE ADMINISTRATIF
Immeuble « La Ville »
34380 OLARGUES
Tél. 07.97.78.80

Le C.E.R.E.H.L.H. : Qu'est-ce que c'est ?

C'est une association loi 1901 à vocation socio-culturelle créée à l'initiative du Conseil Général de l'Hérault dans le cadre de sa politique de développement de la culture scientifique et technique.

Il est composé d'un comité scientifique de 6 membres représenté au Conseil d'Administration.

Le C.E.R.E.H.L.H. : Son rôle ?

Il a comme vocation dans le Haut Languedoc Héraultais :

- La réalisation d'études pour que l'environnement soit une donnée essentielle dans l'aménagement de l'espace, à la demande des collectivités locales du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ou de tout organisme ou administration.

(ex : Maître d'oeuvre, Plan d'Aménagement Forêt Incendie pour le compte de la D.D.A.F Hérault)

- La recherche et le développement de logiciels de gestion de fichiers spécifiques.

- La formation en environnement, en informatique (prestataire de service pour les organismes de formations.

(ex : le G.R.E.T.A., Le Comité Départemental du Tourisme),

- La formation universitaire, l'accueil de stages et l'organisation d'une université d'été en géologie

- La formation du public à l'environnement par l'organisation de produit de découverte, de conférences, d'expositions.

- L'animation auprès de jeunes dans le cadre scolaire.

- l'organisation de classes de découverte

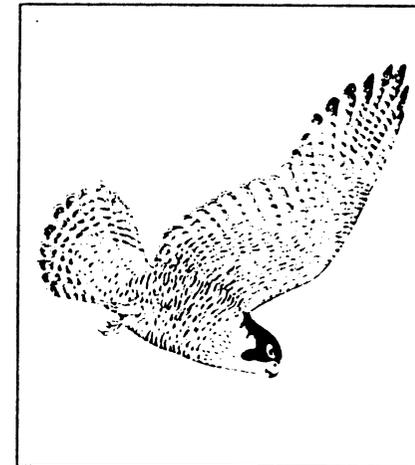
Le C.E.R.E.H.L.H. : Ses Moyens ?

Nous sommes une équipe pluridisciplinaire de 8 à 10 personnes composée de contractuels, de stagiaires universitaires et de personnel en service civil ayant des compétences scientifiques (écologie, aménagement du territoire, cartographie, informatique) et en :

- Animation culturelle et animation scolaire
- Gestion et en animation d'équipe.

Le budget provient de :

- subventions
- de contrats d'étude
- rémunérations conventionnées pour diverses prestations de services
- l'organisation des activités de découverte ou culturelles.



Merci de nous envoyer tous avis et apports sur cette organisation de fichier (Co/protection, J.M. RAINAUD, ou C.E.R.E.H.L.H.)

cavités souterraines a été entrepris, depuis un an, dans cet esprit.

La présence de 2 organismes au sein du Parc Régional - l'un, le Centre de Recherches sur les Ecosystèmes dont la mission principale grâce aux relations qu'il a établi avec le milieu scientifique, est la réalisation d'études et d'inventaire pour la protection et la gestion du patrimoine souterrain et l'autre, le Centre Spéléologique de Courniou et le musée français dont les missions sont orientées sur la formation et l'information du public sur le milieu souterrain, constitue un environnement institutionnel favorable au développement de la spéléologie scientifique dans l'ouest du département de l'Hérault.

COLLOQUE SPELE-EAU
18/05/1991
MONTPELLIER

INVENTAIRE DES CAVITES SOUTERRAINNES DE L'OUEST
DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

PIERRE TEILLAUD

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES ECOSYSTEMES
DU HAUT LANGUEDOC HERAULTAIS

Le regroupement de ces deux associations, d'un certain nombre de services comme la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Délégation Régionale Architecture et Environnement ou encore l'Office Départemental des Sports de l'Hérault, le Conseil Général et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, crée les conditions favorables à un travail de fond sur le milieu souterrain dans lequel les associations spéléologiques pourront fournir la majeure partie des informations, pour s'assurer de la pérennité de leurs données spéléologiques, de la reconnaissance de leur rôle d'inventeur, et ceci pour une meilleure protection du milieu souterrain.

Sur cette base, un accord est intervenu pour la réalisation et le mode gestion de l'inventaire des cavités après avoir correctement défini les rôles et les implications de chaque partenaire suivant un code de déontologie précis.

INTRODUCTION

La protection de l'environnement et l'utilisation de ses ressources ne va pas sans poser des problèmes, mais constitue un enjeu très important tant sur le plan écologique qu'économique.

Les formations karstiques en sont un exemple particulièrement démonstratif :

- par les ressources en eau qu'elles peuvent renfermer
- par leur vulnérabilité aux pollutions
- par la faune que l'on peut y trouver (malacostracés, protégé, chiroptères)
- par les traces de leur utilisation passée par l'homme
- par les concrétions qui les ornent
- et enfin, par le développement des activités sportives

La protection des milieux naturels, leur gestion, nécessite une connaissance fine de leurs composants. Ce travail, fait d'inventaires, d'analyses, de cartographies, réalisé par le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Ecosystèmes du Haut Languedoc heraultais, dans l'ouest du département de l'Hérault (Parc Naturel Régional du Haut Languedoc) demande une collaboration étroite avec l'ensemble des utilisateurs du milieu naturel. L'inventaire des

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE

Au delà des administratives du Parc Régional, des cantons, le secteur géographique sur lequel portera notre travail se situe globalement à l'ouest de la vallée de l'Orb dans les terrains karstiques de la Montagne Noire.

Les systèmes karstifiés y sont importants et relativement peu étudiés notamment du point de vue hydrogéologique. Toutefois, un certain nombre de thèses et de publications spéléologiques ont permis d'établir des bilans hydrogéologiques, des inventaires de cavités, de sources, de pertes (CASSAFIERES, 1970; GUYOT, 1983; ABRIAL et al, 1973; AMBERT, 1975; BERTOLINI, 1980; MONTAGNER, 1963-1967; S.C.M.N.E., 1984). Ces travaux serviront de connaissance de base à notre inventaire.

Le secteur est couvert par divers spéléo-clubs (Pédarioux, Béziers, St Pons, Olonzac, Montagne Noire) dont les objectifs en premier lieu sont la connaissance, l'exploration et la protection. Ils ont toujours apporté leur compétence, leur connaissance très précise du terrain aux études qui se sont faites.

OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

Les systèmes karstiques dans cette partie du département nécessitent une protection par une gestion adaptée à différents types de cavités:

- système karstique pouvant contenir des réserves en eau importantes (St Pons, Pardailhan) dues à la puissance de séries de calcaire et de dolomies
- système karstique présentant des intérêts géologiques (remplissages, structure géologique complexe dans les unités de Malviès, Naudet, Ferrières au sud d'Olargues avec une karstification très poussée due à de longues périodes d'émergence et des fissurations d'origine tectonique sur des bandes étroites affectées par des grands décrochements méridiens
- cavités abritant des populations de chiroptères dont certaines espèces très rares et en petites colonies comme le murin de cappacini (vallée du jaur)
- cavités décorées par des traces et vestiges (Ferrières-Poussarou) de leur utilisation par l'homme
- cavités ornées de concrétions.

Les objectifs de la réalisation de cet inventaire sont de plusieurs natures :

- assurer la pérennité des informations spéléologiques sur le milieu souterrain
- contribuer à la connaissance scientifique du milieu souterrain : de ce point de vue notre démarche et la méthodologie retenue s'apparente au travail de PALOC (ERGM, 1967).
- conduire toute action pour la protection du milieu souterrain.

Une grotte peut être protégée schématiquement pour deux raisons.

Tout d'abord pour ses richesses (concrétions, archéologie faunes).

Actuellement, la meilleure façon de protéger une grotte particulièrement intéressante est de la laisser dans l'anonymat. Mais il peut arriver que la grotte soit perdue si l'inventeur de données disparaît. On peut donc sur un certain nombre de cavités mettre en place des mesures réglementaires de gestion et de protection. D'autres solutions sont à suggérer telles que l'acquisition de cavités par les départements au titre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, ou par les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels, ou encore par des parcs régionaux qui pourraient instituer avec leurs partenaires un fonds d'intervention foncier destiné à la gestion et à la protection de milieux sensibles lorsque d'autres mesures ou législations ne peuvent pas s'appliquer.

Elles peuvent être protégées également pour leurs ressources et notamment en eau : il est important d'en assurer la

gestion pour le "bien public". Cela nécessite des études précises, d'en mesurer l'utilisation et enfin d'assurer la protection de cette ressource. C'est notamment le cas pour la protection des captages.

Par rapport à ces problématiques, l'inventaire constituera une base de données technico-administratives utilisables rapidement pour tout projet.

CODE DE DEONTOLOGIE

Les associations suivantes constituent le comité technique spéléologique du C.E.R.E.H.L.H.:

- Centre de recherches sur le milieu souterrain de Courniou les Grottes
- le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
- les spéléo-clubs de la Montagne Noire, St Pons, Béziers, Bédarieux, Olonzac.

Administrations et collectivités locales (l'Office Départemental des Sports de l'Hérault, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, le Service Environnement du Conseil Général de l'Hérault, la DRAE) sont associées pour assurer une coordination et la cohérence des objectifs avec les politiques de gestion du milieu et des activités. Les règles suivantes ont été définies conjointement:

- le Comité Technique confie au CEREHLH la réalisation technique de l'inventaire
- l'inventaire fera l'objet d'un fichier informatique protégé: seuls les inventeurs de données connaîtront le code d'accès du fichier
- les partenaires du comité technique s'engageront contractuellement à respecter le code de déontologie. Les objectifs de chaque partenaire au sein du comité technique seront précisés en annexe au contrat
- le code de déontologie fait explicitement référence à l'inventeur des données
- la propriété des données reste à l'inventeur des données ; aucune utilisation pour des sorties listing, des publications, des demandes d'informations, des études d'impact et projets d'aménagement sera faite sans référence en accord avec l'inventeur des données. Le fichier pourra être utilisé pour la publication de statistiques générales sur le milieu souterrain.

- En cas de cessation d'activités ou de décès, les données reviennent de droit à un membre du comité de pilotage. Le legs se fera d'un commun accord de l'ensemble des partenaires.

- Le prix de la transmission des données est fixé à 0 F.

- En cas de cessation d'activités du CEREHLH, la transmission des informations se fera conformément à l'article 20 de ses statuts.

- Seul le comité technique peut statuer sur la recevabilité d'une demande quelle que soit sa provenance, demande qui fera l'objet d'un protocole d'accord.

NATURE DU FICHER

Le fichier des cavités sera informatisé sous le logiciel DBASE IV. Les topographies sont digitalisées et pourront être restituées sur des fonds cartographiques. Le fichier sera conçu pour qu'il puisse être utilisé par le système d'information géographique (Arc Info) qu'élabore actuellement le centre de recherches. Les variables décrites sont les suivantes:

- Numéro d'ordre
- Nom de la cavité
- Lieu dit
- Code INSEE (7 chiffres)
- Référence de la carte IGN au 1/25000 ème
- Coordonnées Lambert III, x,y,z
- Situation topographique (plat en position d'interfluve, plat à mi versant, plat en position de thalweg, sommet arrondi, escarpements sommitaux)
- Description de la cavité (grotte, aven, perte, exsurgence, résurgence, galerie de mine)
- Traces d'aménagements passés
- Nom de l'inventeur
- Date de la découverte
- Statut de la propriété (communal, domanial, privé, éventuellement nom du propriétaire)
- mesures d'aménagement et de protection (cf liste établie par le CERELH)
- Accès (libre, géré: nom du club)
- ZNIEFF oui/non
- Développement: longueur en mètre
- Section (mini, maxi)
- Remplissage (oui/non)
- Arrêt de la grotte (remplissage, siphon, trémis, rétrécissement, faille, cisaillement)
- Tectonique (fracturation, diaclase, faille)
- courant d'air
- Hydrogéologie (sèche/noyée)
- débit (étiage/maxi)
- Topographie (digitalisée)
- bibliographie
- Concrétionnement (calcite, aragonite, gypse)
- dangers (CO2, possibilité de crue, instabilité)
- Dégradation (sur l'eau, sur les concrétions, présence de peintures)
- liste des espèces (code de la SFF)
- abondance
- liste paléontologique (niveaux récents et anciens)
- préhistoire (habitat, traces, vestige, ossements)
- équipements nécessaires.

CONCLUSION

Une bonne gestion des milieux naturels nécessite une connaissance scientifique et technique de leurs composantes et de leur fonctionnement. Elle nécessite également de prendre en compte des contraintes liées à son utilisation, de trouver le meilleur équilibre entre le maintien de la qualité des écosystèmes et le développement d'activités économiques. Enfin, la protection de l'environnement se heurte à la question de la propriété foncière. Ces trois phénomènes font qu'une bonne action de protection de l'environnement, quelle qu'elle soit, ne peut se faire qu'en rassemblant toute la connaissance que l'on a ainsi que les utilisateurs et les propriétaires. C'est la démarche que nous avons voulu initier pour la protection du milieu souterrain dans les hauts cantons héraultais. Démarche longue et difficile qui associe aujourd'hui des personnes d'horizons différents et en premier lieu les associations de spéléologie.

BIBLIOGRAPHIE :

- ABRIAL H, CABROI P., RAYNAUD C., SCHMEISSER M. (1973) - "Découverte de dolines dans les formations grésoschisteuses - Les Verreries de Moussans - région de saint-Pons - Hérault." Annales de Spéléologie - C.N.R.S. - T. 28 - fasc. 3 - PP.387-390
- AMBERT P. (1975) - "Recherches sur les Karsts du Minervois et du Saint-Chinianais." - publ. RE.R.A. 282 C.N.R.S. - Institut de géographie - Aix en Provence - pp. 33-50
- BERTOLINI P. (1990) - "Etude des aquifères karstiques de la région de Saint-Pons - Minerve. Structure des magasins - Organisation des écoulements." - Thèse 3° cycle - U.S.T.L. - Montpellier
- CASSAFIERES C. (1970) - "Contribution à l'Etude Hydrogéologique du Karst dans le Versant Sud de la Montagne Noire" - Thèse de spécialité, USTL, Centre d'Etudes et de Recherches Hydrogéologiques, Montpellier.
- MONTAGNER L. (1963-1967) - "Recherches spéléologiques dans le département de l'Hérault. Travaux du Spéléo Club de Béziers Avants Monts." - Spelunca, bulletin de la Fédération Française de Spéléologie - 1963, T. 3, fasc. 3, p. 34-37
 - 1964, T. 4, fasc. 2, p. 31-41
 - 1965, T. 5, fasc. 3, p. 28-46
 - 1967, T. 7, fasc. 7, p. 135-162
- PALOC H. (1967) - Carte hydrogéologique de la France. - Région karstique nord-montpelliéraine. Notice explicative. In BEGM Ed. N 50.
- S.C.M.N.E. (1934) - "Explorations du Spéléo Club de la Montagne Noire et de l'Espinouse - Région de Poussrou." - Spelunca, bulletin du Spéléo Club de France - n° 5 - p. 95-98

17/07/1991

**Intervention de Jean TRUEL, " peintre des gouffres ",
peintre et spéléologue.**

Jean TRUEL décrit son expression picturale, qu'il réalise actuellement sur les parois de BRAMABIAU, et il présente son activité au groupe.

Peintre depuis sa plus petite enfance (1^{re} exposition à 12 ans), il fait de la spéléologie, activité qui lui inspire de nombreuses oeuvres de plus en plus abstraites, d'un caractère original, totalement novateur. Depuis mai 1990, à la demande du propriétaire exploitant, il intègre les couleurs et les signes à la roche, à BRAMABIAU, s'inscrivant ainsi dans la tradition de l'art pariétal. Face à cette recherche personnelle, artistique, le risque de voir se développer soit des graffiti soit des dessins ou " oeuvres d'artistes en herbe " a été évoqué, mais l'artiste ne peut être censuré. Une information doit donc être faite auprès du public visiteur de BRAMABIAU, auprès des spéléologues ... sur ce type de démarche. Dans le but d'éviter tout phénomène de société (imitations, dérapages divers, graffiti, peinture sur des concrétions ...) la commission a attiré l'attention du peintre sur le fait qu'elle craint que ce mode d'expression fasse école et que l'on retrouve ce genre de démarche dans d'autres cavités de façon anarchique.



Annexe : texte du panneau explicatif posé sur le site.

Vous êtes ici devant une création de Jean TRUEL que Norbert CASTERET a dénommé le "Peintre des Gouffres". Voici un bref historique des origines de l'Art.

Les Aurignaciens ont inventé l'art figuratif il y a plus de 30 000 ans. Ils restaient encore à l'extérieur des grottes, dans les abris sous roche.

15 000 ans plus tard, les Magdaléniens ont investi l'espace total de la Caverne plaçant loin sous terre leur fabuleux bestiaire et leurs signes abstraits aussi nombreux que leurs représentations figuratives. Ils étaient devenus explorateurs souterrains dans l'acte de créer et les grottes préhistoriques peintes conservent leur univers.

Jean TRUEL peintre spéléologue, spécialiste des gouffres et grottes depuis 1959 replace dans BRAMABIAU les signes et les couleurs de ses tableaux inspirés par ses explorations dans les Cavernes du monde, il les intègre à la roche.

Le parcours du spéléologue à la lueur mouvante des lampes acétylène et l'imaginaire du peintre constituent un même univers. La couleur se greffe sur la paroi pour perpétuer l'exploration, en fixer par le signe les formes mouvantes et fugitives, marquer des balises et installer un autre mystère dans la grotte des origines de la spéléologie qui devient une grotte historique peinte.

Texte du panneau explicatif posé sur le site

CAVERNE ORNÉE
SITE SOUTERRAIN DE BRAMABIAU



Commencé en Mai 1990, le site souterrain de Bramabiau est la matérialisation "In Situ" par la peinture et le signe de l'exploration de la Caverne.

La lumière a déjà changé l'espace dans l'esprit de l'explorateur; le gouffre et la Caverne ne retourneront pas aux mêmes ténèbres du lieu entrevu pour la première fois, les couleurs et les signes de ma peinture installent un autre mystère.

J'amène sous terre mon iconographie de l'exploration des gouffres et grottes parcourus en équipier de pointe, les rapports à un territoire voué aux ténèbres et révélé par l'explorateur.

Les signes et les couleurs que j'inscris sur les parois balisent mon territoire pictural et amènent à une relecture du site de Regagnas et des mes tableaux de synthèse pour les réintégrer au labyrinthe physique de la Caverne dont ils sont issus, leur préexistence au site souterrain de Bramabiau leur confèrent valeur d'archétypes.

La grotte va introduire une forme de narratif "les récits" de la confrontation de l'ART au BRUT et elle nous questionne sur notre part d'inné dans l'action du spéléologue qui "créé son propre espace" et d'acquis dans un espace déjà "culturel", les peintres Magdaléniens étant les premiers explorateurs et créateurs de la Caverne.

Dans le chaos des origines, j'ai la sensation constante qu'entre la matérialité de la peinture et la matérialité de la Caverne, une faille s'est ouverte, un espace de ténèbres en gestation qu'il faut constamment explorer par la lumière et la couleur pour "inventer" de nouveaux parcours.

Je ne peux m'empêcher de faire des rapprochements avec les hommes préhistoriques et leurs parcours dans les grottes, si j'ai voulu par "nécessité créatrice" me situer en dehors des courants traditionnels de la peinture, non par goût de l'originalité mais par goût de l'exploration, je me rends compte que l'Art brut au même titre que l'Art pour l'Art est une gageure; on n'échappe pas si facilement à sa culture et revenir aux sources, c'est aussi revenir aux sources de l'Art.

Les Chatelperoniens, inventeurs de l'Art, déjà en contact avec la caveme, confrontaient leur imaginaire avec ces "entrées" à ce qu'ils devaient entrevoir des "entrées" d'un autre univers : la falaise qui barre l'horizon, ligne de rupture de l'espace où l'on vit à l'air libre. Passé ce cap de l'entrée de la caverne, les ténèbres. A la plénitude de leur art, comme s'ils avaient attendu que leur fiction soit assez forte pour affronter les espaces souterrains où les rêves et la réalité sont intimement liés, les Magdaléniens de Niaux sont partis en exploration. Ils ont entraîné, à l'intérieur de la grotte, leur fabuleux bestiaire et ont balisé l'espace de la grotte de leurs signes abstraits qui, du fond des temps, continuent à nous interroger.

Balises d'un espace physique ou d'un espace mental ? En exploration dans la caveme et dans leur propre imaginaire, pour ces Magdaléniens ces signes sont-ils la convergence de ces deux mondes où le réel et l'imaginaire se rejoignent et où le créateur choisit d'être dans sa création ou dans la nature ?

Le conceptuel et la vision figurative étaient intimement liés sous terre. Au delà des millénaires, les magdaléniens étaient à la même distance des origines de l'art que je suis par rapport à eux. Si les signes abstraits me préoccupent, c'est qu'il me semble retrouver dans ce monde la même façon d'appréhender l'espace, la même démarche physique et intellectuelle, où nous devons chercher à nous situer et les explorations qui s'offrent à nous sont multiples: dans mes "Structures de plein air" les signes qui surgissent me paraissent autant d'archétypes qui n'attendraient que ces longs parcours dans les cavernes pour émerger, se concrétiser et me relier, sans en apercevoir la signification, à toute la distance qui me sépare de ces précurseurs. C'est un peu comme si j'étais allé aux racines de l'art où créations naturelles et créations humaines se rejoignent. Cette grotte extériorisée, cette grotte que j'amène à la surface, intègre l'espace en trois dimensions dans un espace à deux dimensions. ceci pourrait se concevoir comme une démarche symétrique de celle des Magdaléniens; mais

il ne s'agit pas de concepts opposés; on entraîne sous terre toujours une partie des images perçues dans l'espace extérieur et inversement.

L'Art est le fil d'Ariadne qui nous guide dans ces mondes où l'explorateur "Invente" de nouveaux espaces et où son imaginaire n'est qu'une anticipation du réel.



RENCONTRES D'OLARGUES - 18 juillet 1991 - compte-rendu de l'intervention de Frédéric NERI, spécialiste chiroptères au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

1) Situation locale, "état des lieux", les chauves-souris dans la région :

- sur les 29 espèces françaises, 19 sont présentes dont 5 en cavités en hibernation et reproduction : Rhinolophe euryale, Grand et Petit Murin, Minioptère de Schreiber, Murin de Capaccini. Les Minioptères forment des colonies importantes.
- les cavités servent de sites de reproduction en été pour R.euryale et Miniopt. de sites d'hibernation pour les Rhinolophes. A noter que Cabrespine (Aude) reste le plus grand site européen d'hibernation de Minioptères.
- le Rhinolophe euryale est en baisse d'effectifs et même en voie de disparition dans la région, les populations de Minioptères semblent stables sauf dans la grotte de Julio (cf plus loin).
- la grotte de Cabrespine et ses Minioptères : les spéléos s'en interdisaient l'accès en hiver, des scientifiques s'y sont intéressés, un massacre y a été constaté, un projet d'aménagement touristique a vu jour, les études du laboratoire de Moulis ont démontré que les aménagements ne gênent pas les chauves-souris, un projet d'arrêt de biotope est en cours et il n'y aura pas de mise en réserve en raison de l'opposition du propriétaire.
- les Grands Murins ; 4 à 5 sites de reproduction connus, 1 seul site d'hibernation avec 400 individus à côté de St Pons.
- le Murin de Capaccini : troglophile, 4 sites de reproduction en France, présents dans 2 cavités locales.
- la grotte du Castellans (Tarn) : 2 à 3000 Minioptères, des Grands Murins et des Grands Rhinolophes, les spéléos, le maire et le propriétaire sont d'accord pour fermer une partie de la grotte en hiver mais un problème vient d'être soulevé quant à l'opportunité d'une grille que les animaux ne franchissent plus - études en cours-

2) Protection des chauves-souris dans la région :

- le but est de protéger les espèces les plus rares
- le problème le plus important est celui de l'hyperfréquentation des cavités par les centres de loisirs, colonies de vacances... Ainsi à Julio (5 à 6000 Minioptères, Capaccini, Grands Murins) les chauves-souris, trop dérangées, ont disparu (la grotte est fréquentée plusieurs fois par jour par des groupes).

- question : est-ce que les chauves-souris peuvent s'installer ailleurs? on le souhaite mais on ne peut pas répondre à cette question dans l'état des connaissances actuelles.
- J. Fauré suggère qu'une étude précise des sites à chauves-souris soit réalisée dans l'enceinte du Parc.
- les méthodes de travail utilisées par les naturalistes : comptages réguliers, captures au filet, observations au détecteur d'ultra-sons, dans le plus grand respect possible des animaux (formation des spécialistes, code de déontologie de la S.F.E.P.M - Société d'Etude et Protection des Mammifères-, autorisation ministérielle de capture...)
- nécessité de l'éducation et information auprès des spéléologues et surtout des centres de loisirs : une affiche sur la protection des chauves-souris est en cours de réalisation et ses concepteurs souhaitent vivement que la F.F.S la prenne en compte dans le budget 92 fédéral, Frédéric Néri souligne l'importance de l'existence d'un tel document pour diffusion dans les centres de vacances, les mêmes concepteurs projettent aussi la réalisation d'un document audio-visuel en complément de cette affiche.
- la collaboration des naturalistes et spéléologues s'avère essentielle et efficace en matière de protection des cavités à chauves-souris, ex. la grotte de Castellans locale, la mine du Verdy dans la région lyonnaise.
- des projets de protection sont en cours : Cabrespine, Castellans, Caillou, Lamalou, Julio + la liste de la D.R.A.E sur les sites à chauves-souris.
- si les contacts entre naturalistes et spéléologues sont bons dans la région et dans l'Hérault, ce n'est pas le cas partout et parfois même ces deux catégories s'ignorent ; aussi une information sera faite auprès de la Fédération des Sociétés de Protection de la Nature à laquelle la F.F.S est désormais affiliée, sur l'existence des responsables régionaux en matière de protection des cavités (France Nature Environnement)
- question : quelle part est réservée à l'information sur les chauves-souris et autres animaux cavernicoles dans les stages de formation de l'E.F.S ? Par ailleurs on a pu souligner l'inattention des spéléologues utilisant des explosifs en cavité souterraine, concernant les chauves-souris, l'E.F.S délivre-t-elle là aussi une information et des recommandations suffisantes ?

- c) Visite en soirée de la grotte de Julio en compagnie de F.Néri : nous n'avons vu qu'un Grand Murin isolé et son jeune -signe qu'ils ont été dérangés- et deux d'entre nous ont constaté l'absence des Capaccini et la présence de seulement 40 à 50 jeunes Minioptères avec 1 ou 2 adultes...

C.R rédigé à Tours le 19 août 1991 - Annie POREBSKI

N.B: nouvelles coordonnées de la Déléguée Chiroptères à la Co. Protection F.F.S Annie POREBSKI (ex GAUTHEY), 6 Square Mantegna, 37000 TOURS

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
(SOCIETE SPELEOLOGIQUE DE FRANCE-COMITE NATIONAL DE SPELEOLOGIE)

130, RUE SAINT-MAUR - 75011 PARIS

Tél. 16 1 43 57 56 54

COMMISSION NATIONALE PROTECTION DES CAVERNES ET DU KARST

COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE

La déléguée "chiroptères"
Annie (GAUTHEY) POREBSKI
36 rue du Pont
89270 ARCY SUR CURE
Tél. 86.81.95.21

INFO CHAUVES-SOURIS : j'ai participé au "stage" chauves-souris organisé par le groupe Chiroptères de la S.F.E.P.M (Soc.Franç.d'Etudes et Protection des Mammifères) à Limoges les 30-31 mars et 1^{er} avril 1991.

Ce "stage" était organisé par le coordinateur chiroptères du Limousin, y étaient conviés tous les coordinateurs régionaux S.F.E.P.M ou leur représentant, nous étions une quinzaine. Samedi après-midi, une représentante du Ministère de l'Environnement est venue, au titre de l'Observatoire Chauves-souris dont la mise en place se poursuit.

Après avoir excusé les absents, on nous fit prendre connaissance d'une lettre du coordinateur régional Lorraine exposant les différences qu'il oppose entre naturalistes amateurs et scientifiques, par ailleurs certains membres de la S.F.E.P.M non présents faisaient part aussi de leur désaccord quant à la tenue d'une telle réunion.

Les travaux et réflexions menés furent les suivants :

- préparation de la remise à jour de l'atlas national chiroptères
- dans le cadre de l'Observatoire Chauves-souris du Ministère de l'Environnement
→ préparation d'une sorte "d'état des lieux", (atlas, inventaire des sites à problèmes, sites protégés ou en cours, légalement ou de fait), des travaux à mener et des échéances à respecter.
- mise au point de fiches biométriques d'observation des espèces jumelles et harmonisation par conséquent des observations lors des captures.
- fiches-type d'observation de chauves-souris au gîte, en capture ...
- liste des études urgentes à organiser selon les espèces

- réflexions sur les opérations de marquage léger (ce que l'on autorise ou pas) et baguage
- réflexion sur la formation et l'habilitation des compétences des personnes sollicitant une autorisation de capture temporaire
- définition des objectifs et modalités de cette formation
- les comptages hivernaux : processus (ex: montage diapos sur le suivi des populations de chauves-souris à R. et la P.)
- préparation des prochaines rencontres nationales chiroptères de novembre-décembre 1991 à Bourges

Rappel : en 1992 aura lieu à Grenoble le colloque S.F.E.P.M, il y sera question de la présence française au Colloque mammalogique européen de 1993 au Portugal car en effet, suite à la mise à jour de l'atlas français, nous y présenterions un poster français sur la répartition des chauves-souris chez nous. Enfin il serait bon de porter à la connaissance des chiroptérologues voisins ce qui se fait en France au sujet des chauves-souris et présenter ces travaux ou recherches.

En conclusion :

- un compte-rendu détaillé sera publié dans le prochain bulletin de liaison de la S.F.E.P.M (j'en mentionnerai les points importants en temps voulu)
- les coordinateurs régionaux chiroptères de la S.F.E.P.M recevront les documents utiles pour permettre de préciser les enquêtes en cours ou mener à bien les observations souhaitées. Leur rôle consistera à transmettre puis recollecter les informations diverses.

Il s'agissait donc d'une réunion préparatoire aux prochaines rencontres nationales, définissant la "politique" du groupe national, où il fut beaucoup question d'harmoniser les différentes pratiques et sérier les études à mener selon des urgences constatées.

fait à Arcy sur Cure, avril 1991

DEPOLLUTION-DANGER

Chers collègues spéléologues qui, comme moi, avez une motivation dans le monde souterrain, nous nous voyons de plus en plus appelés à mener des activités de dépollution dans les sites que nous fréquentons.

Je tiens à attirer votre attention sur certains problèmes que nous sommes amenés à rencontrer:

1°- pour les Intervenants :

nous sommes amenés à travailler sur des décharges "souterraines" dont nous ne connaissons pas les origines et qui peuvent receler de nombreux dangers pour les personnes qui vont les manipuler :

*dangers bactériologiques : les carcasses animales jetées dans les gouffres ne sont pas toujours saines, plusieurs années après elles peuvent être encore porteuses de bactéries pathogènes pouvant contaminer l'homme et les troupeaux.

*dangers chimiques : nous pouvons trouver des fûts, des bidons de produits chimiques dont nous ne connaissons ni la contenance ni l'origine.

*de vieilles armes, munitions ou explosifs datant des derniers conflits peuvent encore être retrouvés dans ces endroits cachés.

2°- pour les démarches :

Il serait intéressant que toute action de dépollution concernant ces sujets soient menées en parfaite harmonie avec :

-la Commission Protection du Karst (commission de la Fédération Française de Spéléologie)

ainsi qu'avec les administrations concernées :

-la D.D.A.S : pour les risques de pollution d'eau et l'élimination des déchets ressortis.

-le Service Départemental Vétérinaire : de manière à se mettre à l'abri de toute épidémie lors du transport des produits de dépollution.

-la Sécurité Civile : au cas où nous aurions des explosifs ou des munitions.

Cette petite communication a pour but d'attirer l'attention qu'il faut prêter à ce genre d'interventions car certains de nos collègues, croyant bien faire, se sont retrouvés avec un tas "d'immondices" dont personne ne voulait. Il a fallu alors payer pour éliminer les déchets dans une décharge classée.

L'intérêt de contacter les administrations est de se faire connaître dans la gestion du monde souterrain, d'avoir d'éventuelles subventions ainsi que les appuis et les compétences techniques qu'ils peuvent nous fournir.

Pour tous renseignements par rapport à des interventions ponctuelles, à la constitution de dossiers ainsi que dans le prêt de matériels permettant des dépollutions mécaniques, je me tiens à votre disposition.

Régis FAREU
Villalet
27240 DAMVILLE
Tel : 32.67.42.92.

DEPOLLUTION-DANGER

INTERVENANTS	DANGERS DU SITE	RISQUES EXTERIEURS
	bactériologiques chimiques explosifs gazeux	épidémies : humaines animales (bovines, caprines, ovines ...)
DEPOLLUTION	NATURE DES DECHETS	SOLUTIONS
	carcasses matières organiques matières végétales ordures ménagères produits chimiques explosifs armes ferraille plastiques etc... le tout subissant une dégradation voire une putrefaction...	destruction : feu ... recyclage : papiers plastiques verres décharges classées
CONTACTS	F.F.S	ADMINISTRATIONS
	Commission Protection du Karst	D.D.A.S. D.D.S.V. D.D.S.C.



Les pompiers de Périgueux étaient venus prêter main forte aux spéléos de la Dordogne, hier, pour nettoyer la perte du Souci à Cubjac. (Photos Jürgen Prast-PPC)

Dans le cadre de l'année de l'Eau et de la semaine de l'Environnement, les spéléos de la Dordogne aidés des pompiers ont procédé ce week-end à la dépollution de la perte du Souci dans l'Auvézère à Cubjac.

Sur la petite route qui mène à Cubjac, le long de l'Auvézère qui descend vers Le Change, une perte du ruisseau s'engouffre dans une grotte... Seul problème, l'eau n'est pas la seule à squatter ce long développement de 150 mètres qui traverse la route pour ramper sous les champs, avant de se perdre en syphon du côté de St Vincent sur l'Isle.

Branches, débris divers viennent mourir et s'agglutiner jusqu'à obstruer totalement la

grotte du Souci... Même les spéléologues ne peuvent s'y balader. Profitant de l'année de l'Eau mais aussi de la semaine de l'Environnement, le comité départemental de spéléo présidé par la très dynamique Annick Menier, a décidé d'intervenir avec le secours de la municipalité de Cubjac mais aussi des pompiers de Périgueux et du bourg.

Hier matin, tout le monde s'activait autour du gouffre. Le groupe électrogène alimentant la lumière ronronnait, troublant la quiétude des ragondins. Plusieurs clubs de spéléo du département étaient venus donner main forte aux copains de la commission de protection des cavernes, notamment à Francis Roche et Emmanuel Rolland.

Dans la matinée, trois pleines remorques étaient déjà évacuées. « Ce matin, on a surtout enlevé les troncs d'arbres et les branches. Les pompiers nous ont aidé grâce à leur matériel... Mais il faut aussi enlever toutes les bouteilles de verre, les bombes aérosols et autres déchets... ».



L'entrée de la grotte qui n'est pas squattée que par l'eau mais par des monticules de débris jetés en amont...

Pas méchant mais désagréable

Les débris sont ensuite classés par catégorie pour d'éventuels recyclages. « Il s'agit de nettoyer bien sûr mais aussi de le faire savoir pour sensibiliser le public et les riverains. Si on pouvait ne pas avoir à recommencer tous les ans... », lâchait Annick Menier, ravie de la présence de la cellule d'intervention chimique du centre de secours de Périgueux. Cette cellule a permis en effet de mesurer la pollution, « il s'agit heureusement de pollution ména-

gère. Absolument pas industrielle. La grotte a une bonne teneur en oxygène. Il y a un peu de méthane qu'explique le pourrissement des branches et des feuilles... ».

Malheureusement, le grand nettoyage n'a pu être achevé hier, tout n'a pu être enlevé. Mais les spéléologues ont promis de revenir à la moindre occasion pour terminer l'œuvre entreprise et pour que leur intervention d'hier ne soit pas qu'un symbole...

AMS

Grotte de Cubjac : moins de souci

Un site préhistorique pillé

Une trentaine de crânes d'ours des cavernes d'une valeur de quelque 600.000 francs ont été dérobés lors d'un pillage de grande envergure d'un site préhistorique, en début d'année dans une grotte de l'Ariège.

Trois personnes d'une trentaine d'années, dont les identités n'ont pas été révélées, ont été inculpées en avril de détention d'objets préhistoriques, vols, fouilles sans autorisation et dégradations, puis écrouées pour une durée de 8 à 10 jours, avant d'être libérées sous contrôle judi-

ciaire. Une information judiciaire reste ouverte.

Les crânes d'ours des cavernes, qui figuraient parmi les ossements pillés et sacagés dans cette cavité située dans les environs de Moulis, non loin de Saint-Girons, datent de 50.000 ans, de la glaciation quaternaire du Wurm, contemporaine de l'Homme de Néanderthal. Un tel crâne parfaitement reconstitué, très prisé des collectionneurs de tous pays, peut atteindre 40.000 francs sur le marché parallèle.

Journal de Toulouse
1-2/juin/1991

Selon le conservateur adjoint du musée national d'Histoire Naturelle de Toulouse, M. Francis Duranthon, le pillage et le saccage du site a par ailleurs entièrement détruit le biotope d'un insecte cavernicole connu uniquement de cette grotte, qui était étudié par les chercheurs du CNRS du laboratoire de Moulis.

L'enquête a débuté en janvier après la découverte de dents d'ours chez plusieurs personnes de la région de Saint-Girons, les gendarmes, accompagnés de chercheurs, ayant ensuite très vite abouti à la grotte.



Les pilleurs tombent sur un os

La boue venait bien de là. Une boue claire. L'homme s'était décroché les chaussures avant de repartir. Il avait laissé de cette boue accrochée à sa voiture. On en trouvera plus tard, aussi sur une lampe à butane. Alors, l'homme a reconnu : *Je suis allé dans la grotte.* Ce fut son premier aveu.

Il y avait un moment que les gendarmes de Saint-Girons, celui-là, ils l'avaient à l'œil. Depuis l'automne « 90 », lorsque, disent-ils, nous avons engagé l'enquête.

Mais les choses avaient commencé plus tôt, en juin. Quand des gens de Saint-Girons racontent qu'ils ont vu des gens sortant d'une grotte et portant des colis. Des spéléos parlent de trucs pas clairs dans un trou. Et la rumeur va jusqu'à la direction des Affaires culturelles à Toulouse : *Y a une grotte...*

Mais quelle grotte ? La montagne, dans ce coin-là — à Moulis, vers Castillon-en-Couserans — en est truffée.

Les gendarmes mettent leurs gros souliers et explorent... Il y a toutefois une cavité dont on a entendu parler. Que le CNRS connaît. On a même écrit sur elle, voilà cent ans. On l'a montrée comme un site riche en restes historiques. On y va donc : les gendarmes et des scientifiques. On entre. Ce que perçoivent les gendarmes c'est qu'ils piétinent un tapis d'os. Il y en avait partout... partout. Fragments d'humérus, d'omoplates, de tibias... Quant aux scientifiques, ils sont pétrifiés d'horreur : tout a été chamboulé, pelle-versé, saccagé.

Francis Duranton, conserva-

teur adjoint du muséum d'histoire naturelle de Toulouse, était de la visite, ce jour-là. Il se souvient : *Dans une salle souterraine de 30 m sur 20, nous avons, sur toute la longueur, trouvé une tranchée d'un mètre de profondeur.* On calculera que, ainsi, 500 m³ de terre — soit 1.000 tonnes — ont été retournés. Ce n'était plus de la recherche archéologique, c'était du terrassement. On saura ensuite que les travaux ont été menés avec une pelle-bêche de l'armée américaine.

40.000 F le crâne

Francis Duranton, encore : *Nous, lorsque nous faisons des fouilles, c'est presque avec des instruments de dentistes. Une fouille, c'est un livre qu'on ne lit qu'une fois. Là, c'est comme si on avait fichu en l'air les trente premiers chapitres du livre.*

Cette frénésie terrassière avait sûrement quelques raisons. On va vite les découvrir... Dans le pêle-mêle d'os brisés et piétinés, de pierres et d'argile, on repère les éléments d'une bonne soixantaine de squelettes d'ours des cavernes. Des ours du quaternaire, jugent les spécialistes. Morts sûrement durant l'hibernation. Mais à tous ces squelettes, il manque l'essentiel : le crâne. On comprend mieux : dans les catalogues spécialisés, le crâne d'ours des cavernes peut être coté jusqu'à 40.000 F... La canine du même animal n'est pas mal non plus ; idem pour son os pénien.

Alors, les gendarmes de Saint-Girons sortent du trou et cherchent la lumière. Pour accomplir de telles choses, il fallait quelqu'un

« Le plus grand saccage jamais connu en France », selon les scientifiques. Les malins avaient trouvé, en Ariège, une caverne d'Ali-Baba. C'était une grotte. Ils avaient trouvé la bonne marchandise : des crânes d'ours, plus de soixante. Les gendarmes sont sur les dents.

qui ne soit pas tout à fait ignorant en paléontologie ou en archéologie... Ils repèrent quelqu'un ; formation de géologue, collectionneur. Et son train de vie n'avait pas l'air de correspondre à son activité. C'est l'homme à la voiture boueuse. Chez lui, sous vitrine, il y a de biens belles choses très vieilles — minéraux, concrétions, restes d'animaux — mais dans un garage, c'est un empilement de cageots. Dans les cageots, d'autres bien belles choses très vieilles. Mais de crânes d'ours, point. Le Saint-Gironnais à la voiture boueuse reconnaît qu'il a été sollicité par un homme du Gers, lui aussi amateur et collectionneur, et qu'il avait un peu connu à l'université. Le Gersois montre, sans trop de réticences, sa collection — et ses stocks. Mais de crâne d'ours, point. Et le Gersois

avoue qu'il a été sollicité par un troisième homme. Lui, paléontologue... Chez qui on trouve, etc. Mais de crâne d'ours, point. On passe à d'autres comparses qui ont donné un petit coup de main, voire de pelle.

Un trafic

Nous n'étions pas face à la manie envahissante de collectionneurs, disent les gendarmes. Ils parlent d'un véritable trafic... Et en grand. Ils expliquent : *On l'a vu, ces pièces peuvent se vendre cher. Surtout les pièces venues de France — leur détournement et leur vente sont interdits — auxquelles s'ajoutent un goût illicite. Il y a beaucoup d'occasions de traiter les affaires ; par exemple les bourses d'amateurs, à Blagnac, Millau, Toulouse. Il y a ce qu'on expose ; il y a ce qu'on garde dans le coffre de la voiture et*

LA DÉPÊCHE

VENDEDI 31 MAI 1991

qu'on négocie en catimini.

La communauté scientifique, elle, se lamente du ravage et a la dent dure. Il faut faire un exemple. Francis Duranton ajoute : *C'est le plus gros pillage d'un site de ce type qu'on ait jamais connu en France.*

Il y a vol des crânes et autres os prisés. Mais ça ne s'arrête pas là... Le biotope d'un insecte cavernicole très rare a été irrémédiablement détruit. Quant à des chauves-souris, elles ont été déglinguées avec des boules d'argiles.

Alors le juge d'instruction de Foix a déjà entendu et inculpé quelques-uns des ces adeptes des richesses enfouies. Mais ça ne va pas s'arrêter là ! La kurde patte des pardores ariégeois pourrait s'abattre encore.

Louis DESTREM.

PARTICIPEZ, VOUS AUSSI

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

- Soyez vigilants et informez-vous :

en vous abonnant à «La Lettre du Hérisson» qui vous dit tout sur les actions menées par la fédération et ses associations ainsi que sur les événements en matière de protection de la nature et d'environnement - dossiers, manifestations...

Communiquez-nous les abus, illégalités ou dégradations de la nature que vous constatez.

- Soutenez nos actions en intervenant auprès de vos élus et des instances locales.

- Rejoignez une de nos associations membres.

- Adressez nous vos dons - déductibles d'impôts -

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, **Intervient dans tous les domaines de l'environnement :**

- protection de la faune, de la flore, de l'eau, de l'air et des sols;
- lutte contre les pollutions et dégradations des milieux naturels;
- promotion de mesures favorables à l'environnement (économies d'énergie, aménagement doux des rivières, etc.);
- propositions de solutions innovantes (réforme des politiques agricoles, ecoproduits, etc.).

La Fédération Française de Spéléologie a adhéré à France - Nature Environnement dont vous trouvez ici la présentation ainsi que deux courriers relatifs à cette adhésion.

Créée en 1968, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT regroupe plus de 150 associations nationales, régionales et départementales. Elle est présente non seulement en France métropolitaine et dans les DOM-TOM mais également dans la CEE et au niveau international, en tant que membre du Bureau Européen de l'Environnement et à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

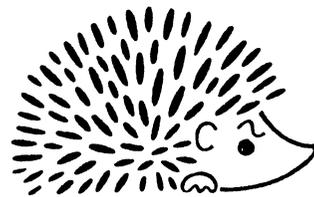
BULLETIN A RENOYER A :

France Nature Environnement
57, rue Cuvier - 75231 PARIS cédex 05

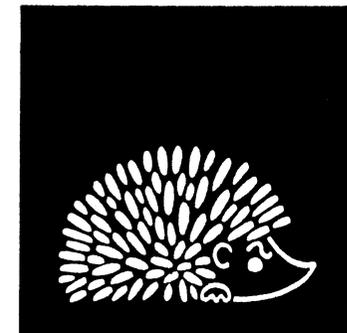
- Abonnement à «La Lettre du Hérisson» (12 numéros par an - 120 francs)
- Annuaire des associations (35 francs)

NOM _____
 PRENOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____
 VILLE _____

Membre d'une association OUI NON
 Date _____
 signature _____



L'ARBRE AUX PAPIERS
TEL : 43 28 13 26
FAX : 43 23 19 25



Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature
57, rue Cuvier - 75231 PARIS cédex 05
tél : 43 36 79 95
Association loi 1901 reconnue d'Utilité Publique

AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

SES ACTIONS

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT agit sur tous les plans pour sensibiliser le public :

- participe à des manifestations : salons, colloques...
- prépare ou analyse des dossiers sur des thèmes précis : eau, énergie, chasse, forêt, déchets, pollution... établis par des commissions de spécialistes.
- communique aux médias ses actions et prises de position vis à vis de toute actualité concernant l'environnement.
- développe des actions de partenariat par l'intermédiaire de ses associations :

L'opération «1 000 Communes pour l'Environnement Européen», crée une coopération entre les municipalités et les associations de protection de la nature, par la signature d'une charte comprenant : un inventaire du patrimoine naturel, un programme d'actions en faveur de l'environnement, un bilan écologique communal annuel.

L'opération «Péllican» implique le public, les milieux scolaires, les industriels et les élus municipaux dans la collecte et le recyclage de 50 millions de bouteilles plastiques en PVC. Elle a pour but de sensibiliser l'opinion publique à la gestion des déchets ménagers.

Les **«Cartes Itinéraires Nature»** permettent aux touristes de découvrir les sites naturels, la faune et la flore d'une région de France grâce à des illustrations et informations.

Les **«Réseaux d'Alerte»**, mis en place en collaboration avec des fédérations de randonneurs, visent à responsabiliser tout observateur de la nature décelant des anomalies ou atteintes à l'environnement afin qu'il signale ces abus et permette une intervention efficace.

Les **«Universités de la Nature»** sont destinées à former les retraités désireux de protéger et de mettre en valeur l'environnement au travers de séjours-stages, en collaboration avec un partenaire du tourisme social, l'association Renouveau.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT coordonne les activités des associations :

- Elle **représente leurs intérêts** auprès des pouvoirs publics, en assurant un suivi permanent des questions environnementales.
- Elle **soutient et fait connaître** les initiatives les plus intéressantes : "Loire Vivante", «l'Ours des Pyrénées menacé», «le littoral breton au péril du béton»...
- Elle **établit un dialogue permanent** avec les associations et le public par l'intermédiaire de «La Lettre du Hérisson», mensuel d'information sur l'actualité de l'environnement et la vie associative.
- Elle **participe à la sauvegarde** des milieux et espèces les plus menacés en favorisant la gestion, l'achat ou la location de terrains, par les associations : Réserve des Sept Iles (LPO), Réserve de Camargue (SNPN), Réserve du Banc d'Arguin (SEPANSO), Réserve du Cap Sizun (SEPNB)...
- Elle **est un relais efficace**, par le biais de ses représentants qui siègent auprès des grandes instances : Conseil National de Protection de la Nature, Collège de l'Environnement, Conseil Supérieur des Installations Classées...
- Elle **apporte son soutien** aux actions en justice portant sur les procès d'importance nationale et régionale, intentés par les associations.
- Elle **renforce la protection juridique** par la préparation et la promotion de nouveaux textes législatifs et réglementaires : loi Littoral, loi sur les Loisirs motorisés, loi sur l'Eau...

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT organise, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, des stages de formation destinés aux responsables, permanents et militants d'associations, en vue de leur apporter des éléments de stratégie - gestion associative, communication, génie écologique...

28

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

(SOCIÉTÉ SPÉLÉOLOGIQUE DE FRANCE - COMITÉ NATIONAL DE SPÉLÉOLOGIE)

130. RUE SAINT-MAUR - PARIS XI^e

TÉL. (1) 43.57.56.54

C. C. P. 3347-11 X PARIS

Le Président par intérim,
Damien DELANGHE

Paris, le 29 juillet 1991

France Nature Environnement
A l'attention de Madame L. MOOR
Directrice

DD/JG/ 327

Madame la Directrice,

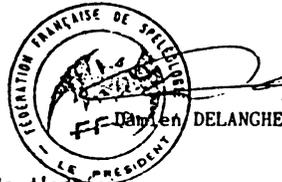
La spéléologie regroupe de multiples activités qui font de notre Fédération un interlocuteur privilégié pour les divers partenaires associés à la gestion du patrimoine souterrain (pour l'exploration, la sécurité, la gestion des données, la préservation du patrimoine, le respect du milieu, etc.).

Le domaine souterrain est par nature conservateur. Toute atteinte à l'intégrité des équilibres naturels est dommageable et souvent irréparable. Cette fragilité nous a engagé très tôt à prendre position en faveur du respect des sites. Vous trouverez ci-joint de nombreuses informations relatives à nos activités et à notre politique en matière de protection.

Dans leurs actions pour la préservation et la protection des sites et des composantes des milieux karstiques (aquifères, faune, vestiges archéologiques, ...), nos adhérents sont appelés à défendre le respect des cadres de vie et d'activité. Aussi préconisons-nous aux structures fédérales d'associer à leurs actions les associations locales de protection de la nature, chaque fois que cela est possible. La F.F.S. est d'ailleurs agréée par le Ministère de l'Environnement comme association de protection de la nature.

La Fédération Française de Spéléologie souhaite s'associer à l'entreprise de regroupement engagée par France Nature Environnement. La qualité de correspondant est celle qui convient à la nature de notre Fédération.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre proposition et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos respectueuses salutations.



P.J. : Dossier de demande d'adhésion

Copie : M. Rainaud
- G. Aune
- Bureau

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

(SOCIÉTÉ SPÉLÉOLOGIQUE DE FRANCE - COMITÉ NATIONAL DE SPÉLÉOLOGIE)

130. RUE SAINT-MAUR - PARIS XI^e

TÉL. (1) 43.57.56.54

C. C. P. 3347-11 X PARIS

Paris, le 29 juillet 1991

DD/JG/226

Objet : France Nature Environnement

- Aux membres du Comité Directeur
- Aux Présidents de C.S.R.
- Aux Présidents de Commissions
- Au Délégué aux relations avec le ministère de l'Environnement

Chers Collègues,

La F.F.S. vient de déposer un dossier d'adhésion à l'association "France Nature Environnement" (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature).

Cet organisme nous a été chaudement recommandé par le ministère de l'Environnement. Voici ses principales caractéristiques.

Il regroupe à ce jour environ 130 associations et édite un bulletin de liaison "le Hérisson".

Une personne y est particulièrement chargée des questions juridiques. F.N.E. s'est par ailleurs attaché les services d'un avocat. F.N.E. peut donc fournir un support juridique et tenter des actions en justice au nom de ses adhérents. Cela présente donc un complément utile à l'agrément ministériel dont nous jouissons pour la protection de la nature.

Pratiquement, les droits annuels, en tant que membre correspondant, sont de 900.00F. La F.F.S. disposera d'une voix lors de l'A.G. annuelle. Chaque membre est pris en charge par un permanent de F.N.E. Celui qui nous sera attribué présentera l'adhésion de la F.F.S. au prochain Comité Directeur de F.N.E.

Naturellement, chaque membre se doit d'informer F.N.E. des actions entreprises et de tout événement relatif à l'environnement. Dans la conjoncture actuelle, nos échanges s'annoncent fructueux.

Dans l'attente de vos commentaires et suggestions, je vous prie, chers Collègues, d'accepter mes cordiales salutations.

Damien DELANGHE
Président par intérim

F. TREINEN-CLAUSTRE, Y. BLAIZE et J. ZAMMIT (1). — *Une sépulture collective du Néolithique moyen dans la grotte de Bélesta (Pyrénées-Orientales).*

I. Situation

La grotte appelée « la Caune » (« Caouno » en occitan) est située sur la commune de Bélesta, dans le département des Pyrénées-Orientales, à l'ouest de ce village du Fenouillèdes, entre les vallées de l'Agly, au nord, et de la Têt, au sud. Creusée dans les témoins calcaires du Crétacé, elle s'ouvre à l'est par un beau porche à une altitude de 390 m.

II. Historique des recherches et découverte de la salle sépulcrale

La salle d'entrée de la grotte de Bélesta était connue de longue date et J. Abelanet y avait relevé des indices



Fig. 1 - Vase en place dans la salle sépulcrale n° VII de la Caune de Bélesta.

(1) F. Treinen-Claustre et J. Zammit, Centre d'Anthropologie des Sociétés Rurales, Toulouse, C.N.R.S.-G.R. 44/E.H.E.S.S., Y. Blaize, route de Joch, 66320 Vinça.



En 1983, des membres du Conflent-Spéléo-Club (66) découvrent en explorant une cavité, un site archéologique et notamment du mobilier (poteries entières). De cette découverte forfuite découlent des droits de propriété selon l'application de l'article 716 du Code Civil.

Devant la volonté délibérée des autorités de ne pas reconnaître ces droits, nos collègues ont été amenés à poser une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Paris.

Vous trouverez ci-après la position fédérale ainsi qu'un extrait de lettre présentant l'amorce d'un projet d'action vers une reconnaissance de droits d'inventeurs en spéléologie.

Merci de nous envoyer avis et témoignages concernant ce sujet (Co/protction, J.M. RAINAUD du siège fédéral).

d'occupation préhistorique, mais aucune recherche archéologique systématique n'y avait été effectuée. C'est au printemps 1983 que l'équipe du Conflent Spéléo Club de Prades entreprit des travaux de désobstruction et découvrit de nouvelles salles et galeries.

Des éléments appartenant au Néolithique et aux différentes phases de l'Age du Bronze et aux périodes historiques furent d'abord récoltés hors stratigraphie sur le passage des spéléologues. Ceux-ci débouchèrent au cours de leur exploration dans une petite salle préservée des remaniements. Des vases entiers apparaissaient à la surface (Fig. 1).

Cette salle n° VII (appelée « Salle des poteries » initialement) fit immédiatement l'objet d'une fouille de sauvetage opérée par les auteurs de cet article avec la collaboration de Milles F. Laur et P. Pons (2) et l'aide de bénévoles de la commune de Bélesta (3).

La salle VII est une petite salle subcirculaire de 5 m x 5 m environ, au plafond peu élevé, d'accès difficile et située à 11 m de profondeur par rapport à l'entrée de la grotte.

Dans un premier temps on procéda au prélèvement du matériel de surface (14 vases entiers et plusieurs ossements humains, dont des os longs et des fragments de calotte crânienne). Deux vases avaient été recueillis par les spéléologues lors de la désobstruction de l'entrée de la salle.

Dans un second temps, on pratiqua la fouille de l'ensemble de la surface de la salle sur une épaisseur de 30 à 50 centimètres (puissance de la couche archéologique). Ont été découvert 8 autres vases et exhumés de nombreux vestiges anthropologiques.

Il s'est avéré que l'on est en présence d'une sépulture collective en grotte, du début du Néolithique moyen : sépultures individuelles-primaires ou/et secondaires — successives dans un même lieu, relevant de la même culture (4). Soulignons que les éléments squelettiques ne sont ni séparés, ni triés par individu.

Le mobilier funéraire est absolument homogène et appartient au complexe Montbolo (5) avec adjonction d'éléments céramiques de faciès chasséen.

30

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

(SOCIÉTÉ SPÉLÉOLOGIQUE DE FRANCE - COMITÉ NATIONAL DE SPÉLÉOLOGIE)

130, RUE SAINT-MAUR - PARIS XI^e

TÉL. (1) 43.57.56.54

C. C. P. 3347-11 X PARIS

DD/JG/233

Paris, le 14 Août 1991

CONFLENT SPELEO CLUB
Monsieur Claude BOHER
Route de Cattlar
66500 PRADES

OBJET : Droit des inventeurs
La Caune (Belesta-66)

Cher collègue,

Pour donner suite à nos derniers entretiens, je tiens à réaffirmer la position de la Fédération Française de Spéléologie au sujet du droit des inventeurs.

L'apport de l'exploration spéléologique à la connaissance du patrimoine doit être reconnu. La loi l'exprime sous la forme d'un droit de propriété (art. 716 du code civil).

Dans votre affaire (découverte de poteries dans la grotte de la Caune, Belesta, Pyrénées Orientales) il y a eu non-application volontaire de la part des autorités.

Le différend qui en résulte peut désormais être réglé soit par un accord, cloturant le débat et portant reconnaissance de vos droits d'inventeur, soit par voie de justice.

Dans l'hypothèse d'un accord amiable, les dispositions que vous envisagez - si vos droits sont reconnus - vous honorent. Il s'agit de l'abandon à la collectivité de la part qui vous revient des objets découverts, sous condition de dépôt au musée de Belesta. Cela va dans le sens de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine local.

Ce don d'une valeur importante, ne peut être comparé à l'offre de copies de poteries et de quelques avantages relatifs au musée, qui nous est promise en remerciement.

Il serait alors souhaitable que votre rôle et les circonstances de la découverte soient présentés dans le futur musée.

Votre avocat a déposé un recours devant le Tribunal Administratif. Pour notre part, nous chargeons notre avocat de définir les actions que nous pourrions être amenés à développer au titre de notre fédération.

Si la voie judiciaire s'impose, nous nous engageons à demander réparation pour nos frais et une indemnisation symbolique pour préjudice moral.

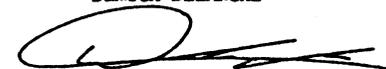
Dans cette hypothèse, la donation que vous envisagiez, assortie de quelques avantages, ne peut se justifier. La cession de vos droits pourrait alors se négocier selon l'utilisation prévue par les acquéreurs (les bénéfices revenant à l'ensemble de votre association, conformément aux liens et préceptes associatifs qui nous unissent).

Quelle que soit la voie adoptée, amiable ou légale, la reconnaissance du droit des inventeurs devra être clairement affirmée. Le développement de l'affaire et les arguments échangés confèrent à cette reconnaissance une valeur exemplaire pour vous-même et pour l'ensemble de la communauté spéléologique.

Nous vous demandons de ne céder à aucune pression extérieure. Nous prenons acte du silence des autorités archéologiques après votre dernière intervention. Soyez assuré de notre vigilance et de notre soutien jusqu'à l'aboutissement de cette regrettable affaire.

Je vous prie de croire, cher collègue, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Damien DELANGHE



Président par intérim.

- Copie - Monsieur l'Administrateur Civil chargé de la sous-direction de l'archéologie. Direction du Patrimoine, Ministère de la Culture (à l'attention de Melle BERGERON)
- Monsieur le Directeur Régional des Antiquités Préhistoriques Languedoc-Roussillon.
 - Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de BELESTA.
 - Maître C. DESCOINS - Paris
 - Maître F. GAILLARD-DELPECH, Toulouse.
 - Bureau FFS
 - Co/Protection
 - C.S.R. "F"
 - CDS "66"
 - Gérard AIME.

DROITS des INVENTEURS

Mon cher _____

L'invitation de Claude MOURET à constituer un dossier propre à servir de base à une proposition de loi visant à créer des droits en faveur des inventeurs de cavités et biens inédits dans le sous-sol a pour origine :

- une discussion avec le député-Président du Conseil Général de l'Hérault, Monsieur SAUMADE, qui lors du congrès 1991 de Montpellier s'est proposé pour déposer une proposition de loi en ce sens à l'Assemblée Nationale.

- L'actuelle affaire de Belestà où les autorités archéologiques font ce qu'on peut appeler une non application volontaire de l'article 716 du code civil.

La pensée de Claude telle qu'elle ressort d'un entretien téléphonique est que, lorsque des inventeurs (j'applique ce terme au lieu de "spéléos" puisque la loi s'applique à tout citoyen) apportent une plus value économique à un bien lors d'une découverte, il existe, s'il y a exploitation, l'obligation d'une gratification envers eux. Il faut chercher de quelle manière traduire cette gratification.

Le sujet est attirant, les spéléos sont confrontés à ces situations où ils mettent à jour des "valeur" qui leur échappent et pour lesquelles une récompense est soumise à la bonne volonté des propriétaires. Les cas où les spéléos sont "grosjean" comme devant, sont malheureusement fréquents et il plane sur ces situations un sentiment d'injustice. Une législation serait effectivement la bienvenue, législation qui garantirait le non oubli des "bien-faiteurs du patrimoine" que nous sommes...

Actuellement, je connais deux cas où l'inventeur est "assuré" d'un droit :

- celui des découvertes fortuites, article 716 du Code Civil (voir Belestà, et autres pour les difficultés d'application, ainsi que la pudeur que certains éprouvent pour revendiquer un droit de propriété sur du mobilier archéologique...)

- celui du contexte de la loi de 1976 sur les classements au titre de réserve naturelle, où les structures spéléos peuvent être associées à un comité de gestion (ex: TM71, Aude ; grotte des Sadoux, Drome ; mine du Verdy, Rhône). Et par extension, dans le cadre du classement au titre des sites (loi de 1930), où Patrick CABROL a obtenu, bien que cela ne soit pas spécifié dans la loi, un arrêté préfectoral et un protocole d'accord établissant la présence d'un C.D.S. et d'un club fédéré dans la gestion de deux sites. (Gouffre d'Esparros, Hautes Pyrénées, Réseau A Lachambre, Pyrénées Orientales).

En quels cas, et quelles limites, peut-on étendre les droits des inventeurs spéléos ? Tu abordais les principaux problèmes. A première analyse, je vois trois volets : économique, reconnaissance du droit de jouissance (pouvoir pénétrer dans la cavité) et culturel (le fameux Copyright).

- économique : En cas de plus-value ajoutée à un bien, l'inventeur peut bénéficier d'un pourcentage en cas d'exploitation. Cela peut se légaliser. Sur un plan moral, cela se tient c'est un peu l'esprit de l'article 716 du Code Civil. Les applications peuvent être : découverte d'un point de pompage, de cavité aménageable, de sites archéologiques exploités commercialement (type Belestà ou peintures type Lascaux...).

- reconnaissance du droit de jouissance, cela se passe de commentaire...

- Copyright ; nous avons une déontologie fédérale qui s'est adaptée et fonctionne relativement bien malgré quelques accrocs. Il sera nécessaire de la préciser.

Quel avenir à ce travail ?

- projet de loi adopté ou non.

- possibilités de circulaires ministérielles incitant les administrations à "considérer et privilégier le contact avec les structures spéléos". Ce serait un bon point, l'on dit que l'Etat et l'administration n'ont ni âme, ni coeur, c'est l'opportunité de leur en fournir lorsqu'elles en manquent, par circulaire interposée... (heureusement, il existe de nombreux cas où ce n'est pas ainsi).

Quelques amis sont prêts à participer, d'anciens dirigeants fédéraux qui par leur expérience connaissent l'importance de faire avancer les choses dans ce domaine. C'est le thème de la reconnaissance des apports de la spéléo à la collectivité...

.../...